



Nations Unies

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux de la vingt-troisième
session
(30 avril-11 mai 2001)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-sixième session
Supplément N° 21 (A/56/21)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-sixième session
Supplément N° 21 (A/56/21)

Comité de l'information

**Rapport sur les travaux de la vingt-troisième session
(30 avril-11 mai 2001)**



Nations Unies • New York, 2001

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–15	1
II. Questions d'organisation	16–24	3
A. Ouverture de la session	16	3
B. Élection des membres du Bureau	17	3
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	18–20	3
D. Observateurs	21–22	4
E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse	23	4
F. Questions diverses	24	4
III. Débat général	25–56	4
IV. Examen des rapports du Secrétaire général	57–69	11
V. Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session	70–72	14
 <i>Annexes</i>		
I. Déclaration du Président du Comité de l'information lors de l'ouverture de la vingt-troisième session du Comité, le 30 avril 2001		24
II. Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information à l'ouverture de la vingt-troisième session du Comité de l'information, le 30 avril 2001		26
III. Intervention du Président du Comité de l'information à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisée sur le thème de la lutte contre le racisme et de la promotion de la diversité, à New York, le 3 mai 2001		31
IV. Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information au sujet du paragraphe 55 du projet de résolution B		33

Chapitre premier

Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section I de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

« a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale. »

et priait le Comité et le Secrétaire général de lui faire un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, s'est déclarée satisfaite des travaux du Comité de l'information, a approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, a réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182, et a décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous

les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session (résolutions 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A et B, 43/60 A et B, 44/50, 45/76 A et B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B et 51/138 B), l'Assemblée générale s'est de nouveau déclarée satisfaite des travaux du Comité, a approuvé ses rapports² et ses recommandations, et a réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité³ et a adopté par consensus les résolutions 52/70 A et B en date du 10 décembre 1997. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁴ et a adopté par consensus les résolutions 53/59 A et B en date du 3 décembre 1998. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁵ et a adopté par consensus les résolutions 54/82 A et B en date du 6 décembre 1999. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée a pris note du rapport du Comité⁶ et a adopté par consensus les résolutions 55/136 A et B en date du 8 décembre 2000.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité; et, à sa quarante-quatrième session, elle a nommé le Népal membre du Comité.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 79 à 81 le nombre

des membres du Comité de l'information et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la Géorgie membre du Comité.

12. À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 90 à 93 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova membres du Comité.

13. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 93 à 95 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Libéria et le Mozambique membres du Comité.

14. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Com-

mission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de porter de 95 à 97 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne membres du Comité. En outre, du fait de l'admission de la République fédérale de Yougoslavie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 55/12 de l'Assemblée générale du 1er novembre 2000, la République fédérative socialiste de Yougoslavie a cessé d'être membre de tous les organes et organes subsidiaires de l'Organisation, y compris le Comité de l'information. Le Comité compte donc actuellement 96 membres.

15. Le Comité de l'information se compose des États membres suivants :

Afrique du Sud	France	Pakistan
Algérie	Gabon	Pays-Bas
Allemagne	Géorgie	Pérou
Angola	Ghana	Philippines
Argentine	Grèce	Pologne
Arménie	Guatemala	Portugal
Bangladesh	Guinée	République arabe syrienne
Bélarus	Guyana	République de Corée
Belgique	Hongrie	République de Moldova
Belize	Îles Salomon	République démocratique du Congo
Bénin	Inde	République populaire démocratique de Corée
Brésil	Indonésie	République tchèque
Bulgarie	Iran (République islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Burkina Faso	Irlande	Roumanie
Burundi	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Chili	Italie	Sénégal
Chine	Jamahiriya arabe libyenne	Singapour
Chypre	Jamaïque	Slovaquie
Colombie	Japon	Somalie
Congo	Jordanie	Soudan
Costa Rica	Kazakhstan	Sri Lanka
Côte d'Ivoire	Kenya	Togo
Croatie	Liban	Trinité-et-Tobago
Cuba	Libéria	
Danemark	Malte	
Égypte	Maroc	
El Salvador	Mexique	
Équateur	Mongolie	
Espagne	Mozambique	
États-Unis d'Amérique	Népal	
Éthiopie	Niger	
Fédération de Russie	Nigéria	
Finlande		

Afrique du Sud	France	Pakistan
Algérie	Gabon	Pays-Bas
Allemagne	Géorgie	Pérou
Angola	Ghana	Philippines
Argentine	Grèce	Pologne
Arménie	Guatemala	Portugal
Bangladesh	Guinée	République arabe
Bélarus	Guyana	syrienne
Belgique	Hongrie	République de Corée
Belize	Îles Salomon	République de
Bénin	Inde	Moldova
Brésil	Indonésie	République
Bulgarie	Iran (République	démocratique
Burkina Faso	islamique d')	du Congo
Burundi	Irlande	République
Chili	Israël	populaire
Chine	Italie	démocratique
Chypre	Jamahiriya arabe	de Corée
Colombie	libyenne	République tchèque
Congo	Jamaïque	République-Unie
Costa Rica	Japon	de Tanzanie
Côte d'Ivoire	Jordanie	Roumanie
Croatie	Kazakhstan	Royaume-Uni de
Cuba	Kenya	Grande-Bretagne
Danemark	Liban	et d'Irlande du
Égypte	Libéria	Nord
El Salvador	Malte	Sénégal
Équateur	Maroc	Singapour
Espagne	Mexique	Slovaquie
États-Unis	Mongolie	Somalie
d'Amérique	Mozambique	Soudan
Éthiopie	Népal	Sri Lanka
Fédération de Russie	Niger	Togo
Finlande	Nigéria	Trinité-et-Tobago
Tunisie	Uruguay	Yémen
Turquie	Venezuela	Zimbabwe
Ukraine	Viet Nam	

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

16. La séance d'organisation de la vingt-troisième session du Comité de l'information s'est tenue le 30 avril 2001 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La session a été ouverte par le Président du Comité, Elhassane Zahid (Maroc).

B. Élection des membres du Bureau

17. Conformément au principe du roulement géographique, le Comité a élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux ans. Milos Alcalay (Venezuela), dont la candidature a été présentée par le représentant du Mexique, a été élu Président par acclamation. Ivan Matchavariani (Géorgie), Dorjsuren Tserenpil (Mongolie) et Peter Mollema (Pays-Bas), dont les candidatures ont été présentées respectivement par les représentants de l'Azerbaïdjan, de l'Indonésie et de l'Espagne, ont été élus Vice-Présidents par acclamation. Walid A. Haggag (Égypte), dont la candidature a été présentée par le représentant du Mozambique, a été élu Rapporteur également par acclamation. Le Bureau du Comité pour la période 2001-2002 se compose donc comme suit :

Président :

Milos Alcalay (Venezuela)

Vice-Présidents :

Ivan Matchavariani (Géorgie)
Dorjsuren Tserenpil (Mongolie)
Peter Mollema (Pays-Bas)

Rapporteur :

Walid A. Haggag (Égypte)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

18. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après (A/AC.198/2001/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information.
6. Débat général.
7. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse.
8. Examen des rapports soumis par le Secrétaire général.

9. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.
19. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingt-troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 30 avril au 11 mai 2001.
20. Pour l'examen du point 8, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général portant sur les questions suivantes :
- a) Réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/2);
 - b) Activités d'information concernant l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) (A/AC.198/2001/3);
 - c) Intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : prise en compte des vues présentées par les gouvernements hôtes (A/AC.198/2001/4);
 - d) Allocation équitable de ressources aux centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2001/5);
 - e) Coopération entre le Département de l'information et l'Université pour la paix au Costa Rica (A/AC.198/2001/6);
 - f) Rapport sur l'état d'avancement du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/7);
 - g) Poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingue du site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/8);
 - h) Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2000 (A/AC.198/2001/9).

D. Observateurs

21. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Émirats arabes

unis, Monaco et Tadjikistan. Le Saint-Siège et la Palestine y ont également participé en qualité d'observateurs.

22. Les représentants des institutions spécialisées ci-après ont également participé à la session en tant qu'observateurs : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

E. Célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse

23. Le 3 mai 2001, le Comité a observé la Journée mondiale de la liberté de la presse (2001) organisée par le Département de l'information. Pour marquer le dixième anniversaire de la Déclaration de Windhoek sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, la célébration a été inscrite dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) et de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001. Le programme de la Journée avait pour thème « La lutte contre le racisme et la promotion de la diversité : le rôle de la presse libre ». Le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Président du Comité de l'information et le Directeur général adjoint de l'UNESCO ont pris la parole à cette réunion, et un certain nombre d'orateurs de renom sont intervenus. Comme suite à une demande formulée par le Mexique tendant à ce que la déclaration du Président du Comité de l'information fasse partie intégrante des documents officiels du Comité, le texte de cette déclaration est joint en annexe III au présent rapport.

F. Questions diverses

24. Le Président a informé le Comité que l'Azerbaïdjan et Monaco avaient demandé à devenir membres du Comité de l'information.

Chapitre III Débat général

25. Les États membres du Comité d'information dont la liste suit ont pris la parole au cours du débat général : Algérie, Angola, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chili (au nom du Groupe de Rio), Chine, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Guyana, Inde, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Japon, Kazakhstan, Mexique (au nom de 20 pays hispanophones), Mongolie, Mozambique (au nom de la Communauté des pays de langue portugaise), Népal, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas (au nom des États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), République populaire démocratique de Corée, Ukraine et Yémen.

26. Les observateurs pour l'Azerbaïdjan, les Émirats arabes unis, Monaco et le Tadjikistan ont fait aussi des déclarations au cours du débat général. Le Directeur du Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à New York est aussi intervenu devant le Comité, de même que l'Observateur de la Palestine, au nom du Groupe arabe.

27. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, les intervenants ont tous souligné l'importance de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai, et des valeurs qu'elle symbolise. De nombreuses délégations ont rappelé que la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression. Elles ont condamné la violence à l'encontre des journalistes visant à les bâillonner ou à entraver leur travail, et elles ont rendu hommage à ceux qui avaient trouvé la mort ou avaient été blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions. Une délégation a fait observer que la liberté de la presse était un principe fondamental de la démocratie.

28. Tous les intervenants ont souligné l'importance de l'information au cours du nouveau millénaire et le rôle critique qu'elle pouvait jouer en matière de renforcement des capacités et de développement au niveau national. Selon plusieurs délégations, il fallait un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui soit plus juste et plus efficace, basé sur une circulation libre et équilibrée de l'information vers tous les habitants de la planète. Un intervenant a qualifié l'information d'instrument de première importance

pour la transmission de la vérité et pour la promotion des objectifs de paix et d'humanité. Il estimait toutefois que des critères juridiques et éthiques étaient nécessaires pour la diffusion de l'information. Un intervenant a mentionné la nécessité d'assurer la sécurité de l'information au niveau international.

29. De nombreuses délégations ont dit que le « village planétaire » potentiel avait laissé la place aux inégalités du « fossé numérique ». Elles se sont accordées à dire que de nombreux pays en développement ne disposaient pas, à l'heure actuelle, des infrastructures et ressources nécessaires pour tirer parti des technologies modernes de l'information. Un certain nombre d'intervenants ont mentionné le Rapport du Millénaire du Secrétaire général (A/54/2000), dans lequel il offrait une analyse opportune de ce fossé, le qualifiant de très grave problème auquel le monde est confronté au XXI^e siècle. Ils partageaient son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies doit à présent exploiter pleinement le potentiel de la révolution informationnelle et aider à combler ce fossé entre le nord et le sud en mettant à niveau ses technologies d'information en vue de mieux faire connaître aux peuples du monde les buts et réalisations de l'Organisation.

30. Un intervenant, parlant au nom d'un grand groupe de pays, a noté que la déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2000 reconnaissait le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour ce qui est d'induire la croissance économique et le développement social, ainsi que le risque de voir leur utilisation aggraver les disparités existant entre les pays. Les délégations ont reconnu qu'il était nécessaire de maximiser l'utilisation de tous les moyens de coopération aux fins du développement des capacités d'information et de communication des pays en développement. Plusieurs intervenants ont mentionné les travaux de l'UNESCO à l'appui de projets visant à promouvoir l'accès universel à l'information. À ce propos, plusieurs délégations ont noté que ce point revêtait une importance particulièrement critique pour le continent africain.

31. Les membres du Comité ont vivement appuyé la vue exprimée par les dirigeants mondiaux lors du Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000, selon laquelle le défi à relever à présent est de faire de la mondialisation une force positive pour l'humanité. La Déclaration du Millénaire ayant proclamé le droit à

l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication, de nombreuses délégations ont félicité le Secrétaire général qui avait joué un rôle mobilisateur en vue de combler le fossé numérique en créant le Programme des Nations Unies pour les technologies de l'information (UNITeS), le « Centre télé-médical » et le Groupe d'étude pour l'informatique. Une délégation a dit que son pays avait déjà contribué à UNITeS et a demandé aux autres gouvernements de faire de même.

32. Tous les intervenants ont vivement appuyé l'initiative du Secrétaire général visant à assigner un rôle majeur aux activités de communication et d'information afin de mobiliser un vaste soutien dans le monde en faveur de l'Organisation. Ils ont convenu avec lui qu'il n'était pas possible d'atteindre les buts de l'Organisation des Nations Unies sans les efforts faits par le Département de l'information pour que les hommes et les femmes du monde entier comprennent bien les travaux et les objectifs de l'Organisation. Ils ont rappelé que le Département devait entretenir l'élan créé par le Sommet du Millénaire et faire comprendre de façon efficace au public que l'ONU était le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière. De nombreuses délégations ont demandé au Département de diffuser des informations équilibrées et objectives et de donner une image ouverte et transparente de l'Organisation. Comme l'a dit l'un des intervenants, le Département était le seul organe d'information à même de donner de celle-ci une vision globale qui puisse contrebalancer les comptes rendus négatifs de ses activités que l'on trouvait parfois dans la presse.

33. Plusieurs intervenants ont évoqué les méthodes de travail du Comité de l'information. Une délégation, s'exprimant au nom d'un large groupe de pays, a dit que la structure de la résolution adoptée traditionnellement était bonne et qu'elle espérait que des échanges de vues et des négociations ouverts et souples permettaient d'atteindre un consensus. D'autres intervenants ont également plaidé en faveur d'un consensus dans les délibérations du Comité. Une délégation a fait valoir que les aspects du projet de résolution A étaient plus importants que jamais et qu'à ses yeux, ils ne pouvaient être remplacés par une discussion sur la fracture numérique, même si cette question était importante. Un intervenant, s'exprimant au nom d'un large groupe de pays, a dit qu'afin d'intensifier le dialogue avec le Département de l'information, il faudrait organiser des

réunions entre ce dernier et les représentants des groupes régionaux, une fois tous les trois mois par exemple, pour débattre de l'application des recommandations du Comité.

34. Les membres du Comité ont souhaité la bienvenue au nouveau Chef du Département de l'information par intérim et loué les excellentes qualités de dirigeant de son prédécesseur, le Secrétaire général adjoint à l'information, M. Kensaku Hogen. Ils se sont, de manière générale, félicités des mesures qui avaient été prises jusqu'à présent dans le cadre du processus de réorientation, notant en particulier les efforts faits par le Département pour mettre en place une culture de communication au sein de l'Organisation et élaborer une vision stratégique au sein du Secrétariat. Une délégation, prenant la parole au nom d'un large groupe de pays, s'est félicitée des initiatives prises par le Département pour modifier son organisation et obtenir du public des informations en retour qui soient de qualité. Plusieurs délégations ont noté qu'il était désormais essentiel de définir clairement les priorités et d'assurer une allocation intelligente des ressources pour que le Département puisse utiliser une combinaison appropriée d'outils de communication. Un intervenant, s'exprimant au nom d'un large groupe de pays, a dit qu'il faudrait que le Comité élabore des politiques visant à renforcer l'efficacité du Département afin qu'il puisse relever les défis du XXI^e siècle, et que le Département devait traduire dans les faits le slogan « Optique mondiale, approches locales » en travaillant activement avec ses principaux partenaires, à savoir les médias et les organisations non gouvernementales. Une autre délégation a dit que, vu la modicité des ressources dont le Département disposait, il fallait qu'il rationalise ses activités, adopte de nouvelles technologies, coopère avec le secteur privé, mobilise ce dernier. Un intervenant a dit qu'il était impératif que le Comité donne au Département des mandats clairs et les moyens nécessaires de les mettre en oeuvre. Il a souligné en outre que l'érosion naturelle des effectifs devait cesser. Un intervenant a insisté sur le fait qu'aucune décision concernant l'avenir du Département ne devait être prise sans avoir fait l'objet d'un débat au sein du Comité, qui ne devait pas être relégué à l'arrière-plan.

35. Tous les orateurs ont souligné l'immensité des possibilités qu'ouvrirait la révolution technologique dans le domaine des communications et ont fermement appuyé la démarche du Département, qui intégrait les nouvelles techniques de communication dans tous les

aspects de ses travaux. Ils l'ont unanimement félicité d'avoir mis au point le site Web des Nations Unies, dans lequel ils s'accordaient à voir un important outil de communication permettant d'amplifier le message de l'Organisation et de donner accès à l'information à des centaines de millions de personnes dans le monde. L'un des orateurs a déclaré que l'équipe du site Web était l'illustration parfaite de ce que l'on pouvait faire en puisant dans les ressources existantes et a mis en doute la nécessité de faire appel à un sous-traitant pour rationaliser le site. Quant à la facilité d'utilisation, plusieurs orateurs ont fait observer qu'il était parfois difficile de naviguer sur le site tel qu'il était actuellement conçu, un autre ayant déclaré en revanche qu'il le trouvait facile à utiliser, complet et bien informé. Une autre délégation a félicité le Département d'avoir enrichi les informations destinées à la société civile et au secteur des affaires et d'avoir multiplié les liens entre ceux-ci et l'Organisation. Un certain nombre d'orateurs ont relevé avec satisfaction que le Département avait appuyé le lancement d'une page Web en portugais qui serait prochainement disponible. Une délégation l'a félicité d'avoir mis au point le site du Comité de l'information et d'autres se sont déclarées satisfaites de l'ouverture de la page « Les Nations Unies travaillent pour vous ». Plusieurs orateurs ont demandé que le système à disques optiques soit relié dès que possible au site Web des Nations Unies, ce qui renforcerait le caractère multilingue du site et en rendrait les informations accessibles à tous. Un autre orateur, s'exprimant au nom de plusieurs pays, a fait observer que les sites Web des Nations Unies pouvaient dans certains cas être générateurs de recettes. Plusieurs orateurs ont convenu qu'il incombait au Département de prendre l'initiative pour créer un portail Internet central qui permettrait d'accéder à tous les sites Web du système des Nations Unies.

36. De nombreuses délégations ont estimé que la question du multilinguisme dans tous les travaux de l'Organisation, en particulier ses activités d'information, était de la plus grande importance. Elles se sont inquiétées en particulier du fait que le principe de la parité entre les six langues officielles de l'Organisation n'est pas respecté sur le site Web. Un certain nombre d'orateurs ont fait observer que cette situation ne ferait qu'élargir la fracture numérique. Plusieurs ont fait observer que si l'on avait pu constater quelque amélioration en matière de multilinguisme, il restait encore beaucoup à faire. Un orateur a dit que si la présentation des principales pages du site Web

était identique pour toutes les langues, le volume de l'information véhiculée n'était pas le même. Une autre délégation a noté que les pages Web en chinois ne représentaient que 10 à 15 % des pages en anglais et en français. Une autre encore a fait observer, au sujet des propositions d'enrichissement du site dans chacune des langues, que l'on ne pouvait pas se fonder pour ce faire sur le seul critère de l'utilisation effective. Il était nécessaire, à son avis, d'entreprendre une étude technique pour déterminer ce qui devait être fait pour aboutir à la parité.

37. Une délégation, qui a pris la parole en son nom et au nom d'un groupe de 20 pays hispanophones, a fortement critiqué le déséquilibre croissant dans l'utilisation qui était faite à l'Organisation des langues officielles et des langues de travail. Les pays de langue espagnole, en particulier, ne pouvaient accepter cette situation. La délégation a présenté un plan détaillé comportant un certain nombre de mesures visant à réaliser la parité linguistique au sein de l'Organisation, et elle a demandé que ce plan soit transmis au Secrétaire général. Un autre orateur, s'exprimant au nom d'un large groupe de pays, a réclamé que l'on s'engage autrement que du bout des lèvres en faveur du multilinguisme au sein de l'Organisation, et a demandé lui aussi que l'on prévoie des ressources suffisantes pour que l'espagnol soit utilisé à proportion du nombre des hispanophones dans le monde. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il faudrait, d'une manière générale, utiliser plus largement l'arabe dans les matériels d'information, l'une d'elles ayant précisé qu'il faudrait allouer suffisamment de ressources à cette fin.

38. Tout en convenant sans réserve que l'innovation technologique et les médias électroniques jouaient un rôle déterminant dans la diffusion de l'information, un très grand nombre d'orateurs ont souligné l'importance cruciale des moyens traditionnels de diffusion, qui, pour certains, étaient plus importants encore qu'auparavant pour les pays et les populations qui se trouvaient du mauvais côté de la fracture numérique. Certaines délégations ont convenu que la radio restait le moyen de communication de masse le plus largement utilisé dans les pays en développement et qu'il convenait, selon un intervenant, d'optimiser sa capacité de répondre aux besoins de ces pays. Beaucoup ont souligné que l'on ne saurait trop insister sur l'importance de ce moyen de communication pour les Africains. Les membres du Comité ont été nombreux à apprécier le projet pilote de développement d'une ca-

pacité internationale de radiodiffusion pour l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre duquel des bulletins d'information d'une durée de 15 minutes sont diffusés dans les six langues officielles par des centaines de stations de radio. Ils ont estimé que ces émissions quotidiennes aidaient le Département à assurer la diffusion par l'ONU d'informations complètes et objectives à l'échelle mondiale. De nombreuses délégations ont déclaré que l'on ne devait pas en rester au stade du projet pilote et un intervenant a précisé qu'il fallait asseoir ce projet sur des bases solides en lui assurant un financement approprié. Une autre délégation, qui estimait, comme le Secrétaire général, que le projet pilote était l'un des exemples de réussites les plus marquants de la réorientation du Département de l'information, a dit que ce projet devait être considéré comme la pierre angulaire des activités d'information et qu'elle attendait avec intérêt le rapport final sur ses résultats.

39. Un certain nombre d'orateurs, dont l'un s'est exprimé au nom d'un groupe de pays, a souligné l'importance qu'ils attachaient à l'utilisation de la langue portugaise au sein du Département et a souligné que les efforts consentis à cette fin avaient été couronnés de succès. Ils ont renouvelé leur ferme appui au renforcement des émissions en langue portugaise du Service de radiodiffusion de l'ONU et ils ont fait l'éloge des efforts inlassables du fonctionnaire qui en a la charge. Une délégation a souligné l'importance de la radio pour les auditeurs russophones. Une autre a souligné que les émissions radiophoniques en bahasa indonésien constituaient le meilleur moyen de communication pour les plus de 200 millions de personnes concernées. Une délégation, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a demandé à nouveau au Département de produire des émissions de radio en créole à l'intention de la population haïtienne.

40. Au sujet de la télévision, un orateur, s'exprimant au nom d'un large groupe de pays, a félicité le Département de continuer à diffuser des émissions sur l'Organisation sur la chaîne 78 d'un réseau câblé de Manhattan et a exprimé le souhait que l'on étudie la possibilité d'étendre au monde entier la diffusion de ces programmes. Un autre orateur a demandé si la télévision des Nations Unies produisait des émissions en arabe.

41. Une délégation, s'exprimant au nom d'un large groupe de pays, a fait observer que l'aptitude de l'ONU à communiquer son message et à faire comprendre son

utilité dépendait de la manière dont ses activités étaient présentées aux médias. L'augmentation notable du flux d'informations entre l'Organisation et les journalistes constatée récemment et les progrès techniques qui l'avait accompagnée lui paraissaient encourageants. Un certain nombre d'orateurs ont noté l'efficacité et l'utilité du Centre de nouvelles des Nations Unies – auquel on pouvait maintenant accéder sur le site Web et qu'une délégation considérait comme une source primordiale de références pour les journalistes du monde entier – ainsi que l'intérêt du service NewsAlert, qui devait être disponible avant la prochaine session de l'Assemblée générale. Un orateur a dit, à propos des communiqués de presse du Département, que ceux-ci devaient faire ressortir l'aspect intergouvernemental des travaux et délibérations de l'Organisation. Un autre s'est interrogé sur l'utilité des communiqués de presse publiés sous la forme de quasi-procès-verbaux à l'issue des réunions, forme qui ne répondait pas, semblait-il, aux besoins de la presse ou du public. Un orateur a demandé que l'on publie les communiqués de presse dans les six langues de l'Organisation, demande qu'appuyait l'Assemblée générale, tandis qu'un autre a fait observer qu'il importait que les communiqués de presse des Nations Unies soient affichés sur le site Web en temps utile.

42. Un membre du Comité a souligné la qualité du magazine phare de l'Organisation, la *Chronique de l'ONU*, en précisant que l'édition indienne de ce magazine était publiée sans frais pour l'Organisation, possibilité qui était envisageable dans d'autres régions. Il a estimé, d'autre part, au sujet de cette publication, que la question de sa périodicité et du multilinguisme méritait plus ample examen.

43. Une délégation a dénoncé l'agression commise contre son pays sous forme d'émissions de radio et de télévision diffusées à partir d'un autre pays comme une violation flagrante du droit international. Elle a ajouté que ces émissions illégales étaient réalisées à l'aide de technologies de plus en plus sophistiquées et elle a demandé qu'il soit mis fin à l'agression qu'elles représentaient. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a dit que ce n'était pas là une critique constructive, ce à quoi la première délégation a répondu que les ressources consacrées aux émissions susmentionnées auraient pu être utilisées efficacement par l'Organisation et a condamné à nouveau cette agression contre son pays.

44. Une délégation a dit qu'elle souhaitait incorporer dans la résolution un paragraphe qui tendrait à empêcher les médias de saper la démocratie, d'encourager les conflits ethniques et de contribuer aux manifestations d'extrémisme. Une autre, préoccupée par les médias de la haine, a demandé au Département de l'information de formuler des programmes qui permettent de s'attaquer aux effets néfastes de ces médias sur la paix et la sécurité.

45. Une délégation a pris note avec inquiétude du pouvoir qu'ont les médias de déformer l'information en faisant preuve de sélectivité ou en agissant à des fins partisans; a souligné l'intérêt excessif porté ces dernières années aux conflits armés et a dit qu'il existait une réalité plus vaste, le sous-développement, qui ne faisait pas la une des journaux mais qui était la préoccupation première de générations entières.

46. De nombreux intervenants ont rappelé que l'Assemblée générale avait demandé de maintenir et d'améliorer les activités consacrées aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition. Selon une délégation, si le Département n'axait pas son attention sur le développement, l'Organisation perdrait toute raison d'être pour les 3 milliards d'êtres humains qui vivent dans la pauvreté, soit la moitié de la population mondiale. De nombreuses délégations ont demandé au Département de faire connaître les activités et réalisations de l'ONU concernant le développement humain durable, y compris l'élimination de la pauvreté, les droits de la femme et la démarginalisation de la femme, les questions relatives aux enfants, l'environnement, la santé et l'éducation. Un certain nombre ont félicité le Département de la vaste campagne de promotion qu'il avait menée en faveur du Sommet du Millénaire, l'une d'elles faisant valoir que ces efforts avaient largement contribué au succès de cette manifestation. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont aussi noté que le programme « Les Nations Unies travaillent pour tous » faisait connaître les activités de l'ONU, en particulier celles qui avaient trait au développement économique et social, dans le monde entier. De nombreuses délégations ont pris note avec satisfaction d'une large gamme de campagnes thématiques menées par le Département, en particulier pour faire connaître les grandes conférences internationales et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale devant avoir lieu prochainement. Un certain nombre d'intervenants ont souligné

l'importance qu'ils attachaient au succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et aux travaux intensifs que le Département lui consacrait. Plusieurs ont relevé les programmes exécutés par le Département pour faire connaître la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida et la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects. Beaucoup ont souligné l'importance qu'ils attachaient à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et vanté les mérites de la campagne d'information lancée à ce sujet par le Département.

47. Un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance de l'action menée pour promouvoir l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) et ont pris note des efforts faits par le Département pour représenter l'Organisation comme une instance dans laquelle, selon les termes de l'une des délégations, un dialogue fructueux peut s'instaurer. Plusieurs ont demandé au Département de diffuser des informations sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010. Plusieurs intervenants ont demandé que davantage d'informations soient diffusées sur la question de Palestine et que le Comité contribue davantage à faire connaître les souffrances du peuple palestinien et les actes d'agression commis contre lui. Un orateur a fait valoir que les archives de l'ONU regorgeaient d'informations, de rapports, de résolutions et de recommandations relatifs à la question de Palestine et aux droits internationalement acceptés du peuple palestinien, et il a déclaré qu'il faudrait que le Département utilise ces documents en se servant de tous les moyens à sa disposition pour montrer le caractère oppressif des politiques auxquelles les Palestiniens étaient soumis. Un certain nombre d'orateurs ont aussi souligné l'importance du programme de formation exécuté par le Département à l'intention de journalistes palestiniens. De même, un certain nombre de délégations ont trouvé fort intéressant le programme de formation exécuté à l'intention de journalistes de la presse parlée et écrite originaires de pays en développement et de pays en transition, et ont demandé que ce programme soit élargi. Un intervenant a fait observer qu'il fallait faire connaître la deuxième Décennie internationale de

l'élimination du colonialisme et a demandé au Département de redoubler d'efforts dans le domaine de l'autodétermination. Un autre intervenant a souligné l'importance du rôle que la presse et la radio ont joué pour créer des mouvements de libération nationale et venir à bout du colonialisme au cours des années 60 et 70. Le même intervenant s'est dit préoccupé par les tentatives que font certaines forces pour prendre le contrôle des moyens de communication et s'en servir au gré de leurs intérêts et de leurs objectifs et, dans cet ordre d'idées, a demandé à l'ONU et au Département de l'information d'assumer leurs responsabilités en faisant comprendre la duplicité dont font preuve les forces en question pour aborder les questions relatives aux droits de l'homme et la lutte armée des peuples pour l'autodétermination, la justice et l'égalité sur la base de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions pertinentes. Plusieurs délégations ont remercié le Département de ce qu'il avait fait pour diffuser des informations à l'occasion du quinzième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, notant en particulier la page Web consacrée à cette question. Une délégation a dit qu'elle espérait que les problèmes de la région de Semipalatinsk, touchée par les effets d'essais nucléaires, seraient, comme les autres années, mentionnés dans la résolution du Comité. Un intervenant, parlant au nom d'un large groupe de pays, a demandé au Département de promouvoir le vingtième anniversaire, en 2002, de la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Un autre a relevé avec satisfaction la coopération du Département avec le secteur privé lors de l'organisation de deux ateliers pour l'échange de données d'expérience en matière de communication, destinés à de hauts fonctionnaires, qui s'étaient tenus à New York et à Turin.

48. Tous les intervenants ont convenu que l'information jouait un rôle majeur dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, en particulier dans les pays qui fournissent des contingents. De nombreux orateurs ont reconnu le caractère crucial des activités d'information qui permettaient aux populations locales d'avoir accès à des informations impartiales. Un certain nombre d'orateurs ont fait valoir que la coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix, au stade de la planification aussi bien qu'à celui de l'exécution, était indispensable. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles attachaient une grande importance au rôle essentiel que le Département de l'information joue dans

le choix des porte-parole des missions des Nations Unies. Une délégation, intervenant au nom d'un groupe de pays, a déclaré que les émissions de radio des opérations de maintien de la paix, telles que Radio UNAMSIL en Sierra Leone, étaient un outil de communication indispensable.

49. Plusieurs orateurs ont demandé des précisions quant aux implications des propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Ils se sont demandé si le rôle du Département dans les missions de maintien de la paix ne risquait pas d'être affaibli. Une délégation a indiqué qu'elle souscrivait aux recommandations que le Groupe d'étude avait formulées dans son rapport sur le renforcement de la planification et de l'appui opérationnel en matière d'information des opérations de maintien de la paix, et une autre a demandé au Département de participer à la mise en oeuvre de ces recommandations. Un orateur a dit qu'il ne pouvait s'associer à la tentative de continuer à réduire les structures déjà amoindries du Département de l'information, en suivant les recommandations énoncées dans ledit rapport. Un autre orateur a convenu que le renforcement de la Section de la paix et de la sécurité au sein du Département de l'information donnerait à celui-ci davantage de moyens pour fournir l'appui opérationnel nécessaire aux missions des Nations Unies. Selon cet orateur, le Département de l'information était le mieux placé pour mettre ses connaissances spécialisées à la disposition du Département des opérations de maintien de la paix, et il serait préférable que le Groupe de la cartographie et la Section de l'analyse et des médias continuent de faire partie du Département. Certaines délégations ont dit clairement que le Comité de l'information était l'organe pertinent pour examiner toutes les recommandations du Secrétaire général concernant le rapport du Groupe d'étude susceptibles d'avoir des conséquences pour le Département de l'information. Prenant la parole au sujet du maintien de la paix, un orateur a déclaré que les Nations Unies devaient envoyer des observateurs dans les territoires occupés pour étudier la pénible situation dans laquelle se trouvait le peuple palestinien.

50. Un certain nombre d'orateurs ont fait part de leur satisfaction quant aux ressources et aux services en matière d'information qui existaient à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. Un orateur, intervenant au nom

d'un large groupe de pays, a mis en lumière les efforts stratégiques du Département pour informatiser la Bibliothèque, qui ont été salués. D'autres délégations ont convenu que l'entrée sur le Web du Système d'information bibliographique de l'ONU, première base de données de la Bibliothèque sur Internet, ne saurait que faciliter l'accès aux documents. Un orateur, intervenant également au nom d'un large groupe de pays, a déclaré qu'il approuvait la modernisation des bibliothèques de l'ONU et le fait qu'elles étaient plus intégrées et plus accessibles à tous les publics. D'autres orateurs ont évoqué les cours de formation organisés par la Bibliothèque et se sont dits favorables à ce qu'ils soient également proposés aux fonctionnaires des missions permanentes.

51. De nombreux orateurs ont insisté sur le fait que les centres d'information des Nations Unies jouaient un rôle non négligeable dans la diffusion de l'information sur les activités de l'ONU, et ont qualifié ces centres de « fenêtres ouvertes sur le monde ». Leur importance pour les populations des pays en développement a été mise en avant, et une délégation, intervenant au nom d'un grand groupe de pays, a déclaré que les centres devraient recevoir des ressources suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins de ceux auxquels les informations sont les plus utiles. Une délégation a constaté avec satisfaction que plus de 40 % des centres d'information se trouvaient en Afrique, où leur contribution pouvait avoir une valeur inappréciable, à l'instar de celle du centre de New Delhi, la capitale de son pays. Formulant une observation dans le même sens, une délégation a demandé que le financement des centres d'information qui se trouvaient en Afrique soit assuré, étant donné que ces centres contribuaient au développement de cette région, en partenariat avec les organismes et les programmes du système des Nations Unies.

52. De nombreux orateurs ont dit que le processus d'intégration devrait être examiné au cas par cas en consultation avec le pays hôte concerné. Une délégation a réaffirmé sa préoccupation face aux difficultés actuelles. Plusieurs membres du Comité ont demandé que soit établi un rapport sur la situation dans les centres intégrés. Dans le même temps, un certain nombre d'orateurs, y compris un orateur intervenant au nom d'un grand groupe de pays, ont indiqué qu'ils appuyaient sans réserve l'initiative du Secrétaire général de créer des Maisons des Nations Unies, qui était un moyen concret de rendre plus visible la présence de

l'ONU et de mieux faire comprendre ses activités, ainsi qu'une mesure économique. Une délégation en particulier a fait observer que le Secrétaire général avait participé à l'inauguration officielle de la Maison des Nations Unies à Tokyo, et a également déclaré que son gouvernement appréciait hautement la qualité de l'action du centre d'information des Nations Unies à Tokyo, en qualité de principal organe d'information publique de cette nouvelle maison des Nations Unies. L'orateur a ajouté que le bâtiment et le terrain avaient été fournis à titre gracieux par son gouvernement.

53. Un certain nombre de délégations ont fait part de leurs préoccupations concernant la question de l'allocation équitable de ressources aux centres d'information, en particulier ceux des pays en développement, et ont jugé qu'il fallait poursuivre les efforts de rationalisation de ce processus. Elles ont souscrit à l'appel lancé par le Secrétaire général aux gouvernements hôtes, leur demandant de faciliter les travaux de ces centres en fournissant des locaux gratuits ou à loyer subventionné.

54. Se félicitant de l'excellent travail réalisé par le centre d'information de Lisbonne, une délégation a noté que ce centre jouait un rôle important pour la diffusion d'informations dans d'autres pays lusophones où l'Organisation des Nations Unies n'avait pas les mêmes moyens d'informer le public. Plusieurs intervenants ont noté que les technologies de la communication avaient permis d'améliorer notablement l'efficacité et la productivité des centres, et ont demandé à ce que tous les centres soient équipés comme il convient. Un intervenant a déclaré que tous les centres devaient disposer de sites Web, notamment le centre de Port of Spain, qui desservait l'ensemble de la région des Caraïbes. Une délégation a estimé que les centres d'information pouvaient contribuer à l'élaboration par les pays hôtes de politiques qui tiennent compte des intérêts spécifiques des femmes, s'agissant des technologies de l'information et de la communication.

55. Une délégation, s'exprimant au nom d'un groupe important de pays, a dit que le groupe se félicitait du renforcement de l'élément information du bureau pluri-insulaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de Kingston. Un intervenant a noté avec préoccupation que le centre de la capitale de son pays n'avait pas eu de directeur depuis que l'ancien titulaire avait quitté Dhaka depuis des années. Le centre avait été intégré au PNUD en fait, et l'intervenant souhaitait savoir quand le poste serait

pourvu. De même, un membre du Comité s'est inquiété de la suppression d'un poste de fonctionnaire de l'information du Bureau des Nations Unies à Minsk.

56. À l'issue du débat général, le Chef par intérim du Département de l'information a répondu à quelques-unes des questions soulevées par les délégations.

Chapitre IV

Examen des rapports du Secrétaire général

57. Le Chef par intérim du Département et des hauts fonctionnaires ont présenté sept rapports du Secrétaire général que le Comité a examinés séparément. Le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/2) qui avait fait l'objet d'observations liminaires du Chef par intérim, et avait été ensuite examiné au cours du débat général, n'a pas fait l'objet d'un examen distinct.

58. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur les activités d'information concernant l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (2001) (A/AC.198/2001/3), le Département a indiqué qu'il avait lancé une campagne visant à encourager une perception positive de la diversité, et à représenter l'Organisation des Nations Unies comme une tribune où ce dialogue pouvait porter des fruits dans chaque domaine d'activité humaine. Le point culminant des activités serait les 3 et 4 décembre 2001, jours où l'Assemblée générale célébrerait officiellement l'Année. Une délégation, s'exprimant au nom d'un groupe, a déclaré que l'appel au dialogue de l'Assemblée générale avait été bien reçu dans le monde entier et contribuerait à promouvoir le respect de toutes les civilisations. Un groupe de personnes éminentes désignées par le Secrétaire général travaillait avec son représentant personnel pour l'Année à l'élaboration d'un ouvrage centré sur la diversité. Au sujet de la diffusion de messages publicitaires, un intervenant a demandé pourquoi seuls la British Broadcasting Corporation et le Cable News Network étaient cités dans le rapport. Le Département a expliqué que ces organisations avaient été les premières à donner une réponse affirmative. Par la suite, toutefois, ces messages publicitaires avaient été envoyés à près de 100 chaînes de télévision du monde entier.

59. Le Département a présenté les rapports du Secrétaire général relatifs à l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : prise en compte des vues présentées par les gouvernements hôtes (A/AC.198/2001/4), et à l'allocation équitable de ressources aux centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2001/5). S'agissant du dernier rapport, le Département a déclaré que les contributions en espèces des gouvernements hôtes avaient eu une incidence très positive sur le fonctionnement de nombreux centres d'information. On a fait observer que les contributions en espèces du Gouvernement au centre d'information de Bogota, mentionnées dans l'annexe du rapport, étaient supérieures au chiffre indiqué, s'élevant au total à 66 466 dollars des États-Unis. Le Département a apporté des précisions au sujet des dépenses du centre d'information de Tokyo, qui payait un loyer à l'Université des Nations Unies (UNU). En fait, l'Université avait accepté de diminuer le loyer de 30 % pour l'année en cours. Le Département a souligné que le Secrétaire général appréciait la générosité des États Membres qui avaient mis gratuitement des locaux à disposition, ou contribué de toute autre manière aux frais de fonctionnement.

60. Un intervenant a relevé les disparités existant dans l'attribution des postes aux centres d'information. Dans certains pays en développement, le poste le plus élevé était de la classe P-4; il fallait donc améliorer cette situation. Une autre délégation, tout en comprenant les contraintes financières auxquelles se heurtait le Département, a exprimé l'espoir qu'un effort financier particulier serait fait en faveur des centres des pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne. Le Département a indiqué qu'il continuerait à étudier les problèmes de personnel des centres d'information afin de trouver des solutions permettant de toucher le plus grand public possible.

61. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur la coopération entre le Département de l'information et l'Université pour la paix au Costa Rica (A/AC.198/2001/6), le Département a relevé les relations de longue date (depuis les années 70) qui existaient entre l'Organisation et l'Université. Tout au long de l'année, de nombreuses activités étaient menées en collaboration, et des mesures étaient prises pour améliorer les installations universitaires de diffusion en direct des programmes radio de l'Organisation.

62. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/7), le Département a remercié tous les États Membres qui avaient coopéré avec l'Organisation pour rendre possible cette activité pionnière, dans les six langues officielles avec de surcroît un petit volet en swahili et en portugais. Cette initiative de l'Organisation, entreprise en coopération avec des organismes de radiodiffusion du monde entier, avait transformé la façon dont l'ONU s'adresse à tous les peuples, où qu'ils se trouvent. Le succès avait été remarquable. En conséquence, le nombre d'émissions radio distribuées sur bandes magnétiques avait été réduit, pour l'instant de 3 000 à 2 000 par semaine, et le serait encore davantage. Autrement dit, des ressources pourraient être économisées, que l'on pourrait investir dans la radiodiffusion en direct. Le Département a déclaré que le projet n'avait que six mois et qu'il était encore en train d'évoluer. Pourtant, les émissions quotidiennes de l'ONU atteignaient déjà une centaine de pays. Le Département s'efforcerait à la fois de constituer de nouveaux partenariats avec les États Membres et d'améliorer le contenu des émissions disponibles.

63. Un certain nombre d'intervenants se sont déclarés tout à fait en faveur du projet pilote de radiodiffusion, en déclarant qu'ils attachaient la plus grande importance à cette façon de diffuser la voix de l'Organisation, notamment dans les pays en développement. Une délégation a déclaré que l'Amérique latine, en particulier, tirait profit de la diffusion en direct. Selon un membre, le projet montrait bien que l'on pouvait obtenir des résultats si tous les intéressés joignaient leurs efforts.

64. Le Département a cependant signalé que l'on n'avait ni les autorisations, ni les ressources nécessaires à la poursuite de ces activités pendant l'exercice biennal 2002-2003. Il fallait donc en débattre, et la prorogation du projet était fonction de l'évaluation qu'en ferait l'Assemblée générale. Le budget du projet était estimé à 1,7 million de dollars par an et, s'il était évident qu'un projet pilote de plus était inutile, il serait quand même souhaitable de conserver si possible le même niveau de programmation dans le proche avenir.

65. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la poursuite du développement, de la mise à jour et de l'enrichissement multilingues du site Web de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/8),

le Département a déclaré que, depuis la parution de ce rapport, le site en question recevait 4 millions de visites par jour, la moyenne des documents consultés s'établissant à 410 000 pièces. La question du développement multilingue du site Web se présentait, à son avis, sous deux aspects. Pour entretenir et améliorer le site de façon régulière, il fallait d'abord disposer d'une solide dotation en ressources et en personnel; certaines mesures avaient certes été prises dans les limites des ressources existantes, mais le développement futur du site exigerait de nouveaux crédits et le Département restait persuadé qu'il fallait procéder à une étude de faisabilité. Ensuite, il fallait s'occuper de la question de la création et de l'enrichissement des contenus, mais, sur une base plus large, à l'échelle institutionnelle.

66. Un certain nombre d'intervenants ont renouvelé les félicitations qu'ils avaient adressées au Département pour son travail sur le site Web de l'Organisation. La question du multilinguisme a été largement débattue et les membres du Comité ont été unanimes à réclamer la parité des six langues officielles sur le site. Ils estimaient que la volonté de parité linguistique de l'Assemblée générale n'avait pas été respectée et qu'il fallait donc prendre des mesures pour rétablir l'équilibre. Une délégation a demandé au Secrétariat un état détaillé des effectifs affectés à chaque version linguistique du site. Certaines délégations ont aussi demandé des données de fréquentation plus détaillées, selon la région d'origine des visiteurs et les langues et les sujets retenus. Le Département a répondu qu'il était en voie d'acquiescer un nouveau logiciel qui faciliterait ce genre d'analyse. Il fallait cependant rappeler qu'il était parfois difficile de localiser un visiteur parce que les fournisseurs de services sont souvent situés dans des régions différentes.

67. Plusieurs délégations se sont félicitées de la clarté et de l'honnêteté du rapport du Département. Elles ont fait observer que la parité linguistique du site Web n'était pas un problème qui incombait au seul Département de l'information et qu'il ne se réglerait qu'avec le concours de tous les services dont émanaient les contenus. Certains intervenants ont évoqué diverses questions relatives au site Web, comme l'accès au système à disques optiques, la possibilité d'en tirer un revenu, la création d'un portail commun ouvrant sur tout le système, la mise au point et l'élargissement d'un index et l'accessibilité du site aux handicapés. Une délégation a soulevé la question de la diffusion sur

le site Web de documents non encore parus sous forme imprimée, procédé qui était une violation manifeste des règles de l'Organisation et qui ne devait plus se renouveler.

68. Le Chef du Département par intérim a déclaré que le multilinguisme était un principe cardinal pour son service, dans la mesure où les ressources permettaient d'y faire droit. Il n'était pas possible d'entreprendre des tâches supplémentaires dans le cadre des ressources humaines et financières actuelles du Département sans abandonner des activités demandées par l'Assemblée générale. Il a rappelé au Comité que le Département de l'information avait perdu 103 postes depuis l'exercice biennal 1992-1993. On avait présenté aux États Membres un montant supérieur à 600 millions de dollars, représentant le coût de la parité absolue entre les six langues officielles, montant qu'ils n'avaient pas accepté. Une délégation a fait observer que la porte était maintenant ouverte et que le Comité pouvait faire des propositions. Le budget de l'exercice biennal suivant n'ayant pas encore été adopté, il était prématuré d'admettre que le site Web n'aurait aucune ressource et un débat s'imposait sur cette question.

69. Quant au rapport du Secrétaire général sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2000 (A/AC.198/2001/9), le Département a rappelé que le Comité avait approuvé à sa dernière session la campagne « Les Nations Unies travaillent pour vous », initiative du système tout entier coordonnée par le Département. D'autre part, des membres du Comité s'étaient déclarés vivement intéressés par la mise en commun des efforts aux fins d'utiliser la nouvelle technologie de l'information pour diffuser les messages de l'ONU auprès de l'opinion publique du monde entier. Le Département a déclaré à ce propos que la coopération à l'échelle du système en matière de télévision, le travail du Service de presse sur l'Internet et une station de radio internationale étaient des initiatives qui étaient soutenues.

Chapitre V

Rédaction et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session

70. À la 6e séance plénière du Comité, avant l'adoption de la résolution B, le Chef par intérim du Département a fait une déclaration relative au paragraphe 55 du projet. À la demande du délégué des Pays-Bas, s'exprimant au nom du Groupe d'États d'Europe occidentale et autres États, le texte de sa déclaration figure à l'annexe IV du présent rapport. Le Comité a adopté par consensus le projet de rapport, tel qu'il a été modifié oralement, y compris les deux projets de résolution et le projet de décision ci-après :

Projet de résolution A

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁶,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁷,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et tous les autres intéressés, réaffirmant leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines,

de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication et de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement font conjointement et avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, en particulier en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision;

iii) D'aider à créer et à développer des réseaux de télécommunications sous-régionaux, régio-

naux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communications⁸ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Souscrivant à l'avis du Secrétaire général selon lequel les fonctions d'information et de communication doivent être au coeur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies et une culture de la communication doit être instituée dans l'ensemble de l'Organisation, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les activités de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et afin que l'Organisation puisse bénéficier d'un large soutien mondial,

Soulignant que le Département de l'information a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales et détaillées sur les tâches et les responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans une plus grande transparence,

Constatant avec préoccupation que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a continué de se creuser et que de

vastes pans de la populations des pays en développement ne tirent aucun bénéfice de la révolution intervenue dans le domaine de l'information et de la technologie, et soulignant à cet égard la nécessité de corriger les déséquilibres existant actuellement dans l'ordre mondial de l'information et de la technologie de façon à le rendre plus équitable et plus efficace,

Constatant que les progrès de la révolution des technologies de l'information et des communications ouvrent de vastes possibilités nouvelles de croissance économique et de développement social et peuvent jouer un rôle important dans l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement, et soulignant par ailleurs qu'ils posent des problèmes et créent des risques et pourraient se traduire par un accroissement des disparités entre les pays et en leur sein,

Estimant que l'évolution actuelle et les changements rapides dans le domaine des technologies de l'information et des communications ont des conséquences considérables pour le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, et du Département de l'information en particulier, et qu'il pourrait de ce fait être nécessaire d'apporter les ajustements voulus à la manière dont le Département exécute son mandat,

Notant les autres initiatives prises pour combler l'écart numérique, notamment par la Banque mondiale, l'Union internationale des télécommunications, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies établi par le Groupe des huit nations et le Sommet du Sud du Groupe des 77,

Rappelant ses résolutions 50/11 du 2 novembre 1995, 52/23 du 25 novembre 1997 et 54/64 du 6 décembre 1999 sur le multilinguisme et soulignant qu'il importe d'utiliser comme il convient les langues officielles dans les activités du Département de l'information de manière à réduire l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles,

Déclarant que le Secrétaire général devrait continuer d'améliorer l'efficacité des activités du Département de l'information,

Accueillant l'Arménie et la Jamahiriya arabe libyenne au Comité de l'information,

I. Introduction

1. *Réaffirme* les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information du Secrétariat, et toutes ses autres résolutions pertinentes sur les activités du Département de l'information;

2. *Demande* au Secrétaire général de continuer à appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 et les autres directives qu'elle a adoptées en ce qui concerne la politique et les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

3. *Souligne* l'importance du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, tel qu'elle l'a approuvé dans sa résolution 55/234, en tant que document fixant les grandes orientations du programme d'information afin de mettre une communication efficace au service des objectifs de l'Organisation;

4. *Se félicite* de la Déclaration du Millénaire⁹, de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2000 du Conseil économique et social¹⁰ et du rapport du millénaire¹¹ du Secrétaire général, dans lesquels il apparaît clairement que le domaine de l'information et des communications suscite de nombreux espoirs et de nombreuses préoccupations;

5. *Lance un appel* aux États pour qu'ils ne ménagent pas leurs efforts, dans le respect de leurs lois, afin d'empêcher que les moyens d'information classiques et les nouvelles techniques de l'information et des communications soient utilisés pour porter atteinte aux gouvernements légitimes et à la démocratie, attiser les conflits ethniques et la xénophobie, inciter à la haine et à la violence et contribuer aux manifestations de l'extrémisme quelles qu'elles soient;

6. *Reconnaît* le travail important qu'effectue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radiodiffusion et de télévision des pays en développement, de façon à diffuser l'information sur des questions prioritaires;

II. Activités générales du Département de l'information

7. *Réaffirme* que le Département de l'information joue un rôle central dans l'élaboration

des politiques d'information de l'Organisation des Nations Unies et constitue la principale source d'informations concernant l'Organisation et ses activités ainsi que celles du Secrétaire général;

8. *Se félicite* de la création du Service d'information des Nations Unies par le Département de l'information, et prie le Secrétaire général de continuer à ne ménager aucun effort pour que les publications et autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies et le Service d'information des Nations Unies, donnent des informations détaillées, objectives et impartiales sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec les résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

9. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies¹², et engage le Secrétaire général, tout en soulignant la nécessité de tenir compte des vues des États Membres à ce sujet, à poursuivre son action de réorientation, et le prie de rendre compte de cette question au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session;

10. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités qu'il consacre aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition, et de concourir à combler le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication;

11. *Souscrit* aux vues du Secrétaire général selon lesquelles la mise au point d'une vision stratégique associant tous les éléments du Secrétariat et mettant l'accent sur la planification de la coopération au sein de l'Organisation constitue l'élément central permettant de poursuivre la réorientation, et encourage le Département de l'information à maintenir, améliorer et élargir les activités qu'il mène dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement;

12. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer la coopération entre le Département de l'information et les autres départements du Secrétariat, en particulier ceux qui s'occupent de questions ayant un caractère prioritaire;

13. *Se félicite* des initiatives prises par le Département de l'information pour renforcer le système d'information des Nations Unies et souligne à cet égard combien il importe pour l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les programmes et fonds des Nations Unies qui prennent part aux activités d'information d'adopter une approche cohérente axée sur les résultats et d'obtenir les ressources nécessaires à l'exécution de ces activités, compte tenu des vues des États Membres quant au caractère approprié et à l'efficacité de leur mise en oeuvre;

14. *Prie* le Département de l'information de continuer à assurer le plus large accès possible aux visites guidées des bâtiments de l'Organisation, et de veiller à ce que les expositions organisées dans les locaux ouverts au public restent aussi instructives, actuelles, pertinentes et technologiquement novatrices que possible;

15. *Est consciente* de la nécessité pour le Département de l'information de renforcer ses activités d'information dans toutes les régions, prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies une analyse de la portée actuelle des activités menées par le Département identifiant aussi précisément que possible les publics et les zones géographiques pour lesquels la diffusion de l'information est insuffisante et méritent éventuellement qu'on leur accorde une attention particulière, notamment sur le plan des moyens de communication appropriés, et compte tenu des besoins locaux au niveau linguistique;

III. Multilinguisme et information

16. *Souligne* combien il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies soient traitées sur un pied d'égalité dans toutes les activités du Département de l'information et met également l'accent sur la nécessité de pleinement mettre en oeuvre sa résolution 52/214 du 22 décembre 1997 dans la partie C de laquelle elle priait le Secrétaire général de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents rendus publics, dans les six langues officielles, et des documents d'information de l'Organisation soit affiché chaque jour sur le site Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres;

17. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session des chiffres à jour sur l'utilisation et la maîtrise des six langues officielles par le personnel du Département de l'information;

18. *Prie également* le Secrétaire général de s'assurer que le Département de l'information dispose des effectifs appropriés capables d'utiliser toutes les langues officielles de l'Organisation pour mener à bien l'ensemble de ses activités;

19. *Rappelle* au Secrétaire général qu'il convient de tenir compte dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département de l'information de l'importance qu'il y a à utiliser les six langues officielles pour toutes ses activités;

20. *Prend note* des directives concernant la publication des documents sur l'Internet et prie à cet égard le Département de l'information et le Groupe de travail sur les questions relatives à l'Internet d'inclure dans ces directives des recommandations spécifiques permettant d'atteindre l'objectif consistant à afficher sur les sites Web toute la documentation existante dans les six langues officielles de l'Organisation;

IV. Campagnes de publicité

21. *Rappelle* ses résolutions 53/202 du 17 décembre 1998 et 54/254 du 15 mars 2000, par lesquelles elle a décidé de désigner sa cinquante-cinquième session « Assemblée du Millénaire » et de convoquer un Sommet du Millénaire faisant partie intégrante de l'Assemblée du Millénaire, prend note du rapport du Secrétaire général sur la campagne de publicité du millénaire¹³ et félicite le Département de l'information du rôle important qu'il a joué dans la mise en oeuvre de cette campagne;

22. *Apprécie* les initiatives prises par le Secrétaire général pour faire de 2001 l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations et, consciente qu'il importe d'appeler l'attention de la communauté internationale sur l'impact que le dialogue entre les civilisations pourrait avoir en favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance et la coexistence pacifique, encourage le Secrétaire général à intensifier la campagne de publicité par le truchement du plus grand nombre possible d'organismes de radiodiffusion et de langues, outre les langues officielles, pour étendre la couverture de l'événement, l'accent étant mis en particulier sur la diffusion des conclusions du Groupe de

personnes éminentes pour l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, et le prie de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session;

23. *Rappelle* le paragraphe 10 de sa résolution 55/47 concernant la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde, 2001-2010 et, à cet égard, encourage le Département de l'information à diffuser des informations concernant expressément la culture de la paix, en gardant présente à l'esprit la décennie en cours;

24. *Considère* que le Département de l'information doit, grâce à une stratégie ciblée qu'il définira, assurer de manière plus soutenue la promotion des sessions extraordinaires et des conférences, notamment de celles concernant les pays les moins avancés, les enfants, le commerce illicite des armes légères, le VIH/sida, le racisme, l'environnement, le financement du développement, le développement durable et le vieillissement, qui porteront sur des questions d'un intérêt crucial pour la communauté internationale, en particulier pour les pays en développement, ainsi que de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, qui est en cours, et prie le Secrétaire général de faire le nécessaire à cet égard et de faire rapport au Comité à sa vingt-quatrième session dans le cadre de son rapport sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies;

25. *Rappelle* ses résolutions 53/59 B du 3 décembre 1998 et 54/82 B du 6 décembre 1999, et prie instamment le Département de l'information de prendre les mesures nécessaires, en fournissant des informations pertinentes et objectives, en vue de contribuer à la réalisation des principaux objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹⁴, et de faire connaître les activités du groupe de travail à composition non limitée établi à cette fin;

26. *Rappelle également* ses résolutions relatives aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, en particulier les résolutions 51/138 du 13 décembre 1996 et 52/172 du 16 décembre 1997, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les pays intéressés et avec les organisations et organismes pertinents des Nations Unies, à continuer de prendre les

mesures voulues pour sensibiliser l'opinion publique mondiale aux conséquences de cette catastrophe;

27. *Rappelle en outre* sa résolution 55/44 du 27 novembre 2000 concernant la coopération et la coordination internationales pour le rétablissement de la santé de la population, la régénération de l'environnement et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan, qui a été touchée par des essais nucléaires, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les organismes et les organes compétents des Nations Unies, à prendre les mesures appropriées pour faire mieux connaître à l'opinion publique mondiale les problèmes et les besoins de la région de Semipalatinsk;

V. Comblent le fossé informatique

28. *Félicite* le Secrétaire général d'avoir créé le Service des Nations Unies pour les technologies de l'information, le Centre télé-médical et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications en vue de combler le fossé informatique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement, accueille avec satisfaction la contribution du Département de l'information à la promotion des initiatives prises par le Secrétaire général pour combler ce fossé dans le but de stimuler la croissance économique et de réduire l'écart persistant entre pays développés et pays en développement et, à cet égard, prie le Département de renforcer encore son rôle;

VI. Centres d'information des Nations Unies

29. *Souligne* que les centres et antennes d'information des Nations Unies doivent continuer à jouer un rôle important en diffusant partout dans le monde des informations sur les travaux de l'Organisation, en particulier dans les domaines du développement économique et social;

30. *Prend note* du rapport du Secrétaire général intitulé « Intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement : prise en compte des vues présentées par les gouvernements hôtes¹⁵ », note avec satisfaction les mesures prises par le Département de l'information pour tenir compte des vues formulées par les gouvernements hôtes dans leur réponse au questionnaire établi par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de prendre les dispositions vou-

lues pour continuer à tenir compte de ces vues et de faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session;

31. *Prie* le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session au sujet de toute proposition éventuelle tendant à poursuivre, chaque fois que possible et au cas par cas, la politique d'intégration au moindre coût, tout en maintenant l'indépendance opérationnelle et fonctionnelle des centres d'information, en tenant compte des vues des pays hôtes pour s'assurer que l'intégration ne nuit pas au fonctionnement et à l'autonomie des centres d'information, afin d'atteindre l'objectif annoncé de cette politique, qui est d'améliorer la prestation de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information;

32. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer dans le rapport sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies qu'il soumettra au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session, des informations sur le rôle du Département de l'information dans la mise en application de ses recommandations concernant la création de Maisons des Nations Unies;

33. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'allocation équitable de ressources aux centres d'information des Nations Unies¹⁶, souligne qu'il faut s'attacher davantage à garantir l'allocation la plus équitable possible des ressources aux centres d'information et fait observer qu'une attention particulière doit être portée aux préoccupations des pays en développement et, le cas échéant, à d'autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition;

34. *Souligne* qu'en leur qualité de « voix locale » du Département de l'information, les centres d'information des Nations Unies doivent faire connaître au niveau local les travaux de l'Organisation et mobiliser un soutien en leur faveur, et salue l'appel que le Secrétaire général a adressé aux gouvernements hôtes pour leur demander de faciliter le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies dans leur pays en mettant à la disposition de ceux-ci des locaux gratuits ou à loyer subventionné, tout en tenant compte de la situation économique des gouvernements hôtes et en sachant qu'un tel soutien ne doit pas se substituer à l'allocation dans le budget-programme de l'Organisation de toutes les ressources financières nécessaires aux centres d'information;

35. *Réaffirme* que les centres d'information des Nations Unies doivent continuer de faire connaître les activités et réalisations de l'Organisation dans les domaines du développement économique et social, de l'élimination de la pauvreté, de l'allègement de la dette, de la santé, de l'éducation, de l'élimination de l'analphabétisme, des droits de la femme, des droits de l'enfant, de la détresse des enfants dans les conflits armés, de l'exploitation sexuelle des enfants, de l'élimination du trafic de la drogue, des questions d'environnement, de la paix et de la sécurité, ainsi que d'autres questions pertinentes;

36. *Réaffirme en outre* le rôle qui revient à l'Assemblée générale en ce qui concerne l'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies, invite le Secrétaire général à faire les recommandations qu'il pourra juger utiles concernant la création et l'emplacement de ces centres et, à cet égard, prend note avec satisfaction des demandes présentées par la Croatie, le Gabon, la Guinée, Haïti, la Jamaïque et le Kirghizistan concernant la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

37. *Prend note* des efforts faits par certains centres d'information des Nations Unies pour créer leur propre page Web en langues locales et, à cet égard, encourage le Département de l'information à mettre à la disposition des centres, en particulier ceux dont les pages Web ne sont pas encore opérationnelles, des ressources et des moyens techniques leur permettant de créer des pages Web dans les langues locales du pays où ils se trouvent et engage les gouvernements hôtes à répondre aux besoins des centres d'information des Nations Unies;

VII. Rôle du Département de l'information dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies.

38. *Note avec satisfaction* les efforts faits par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de créer des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et autres opérations hors Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'en assurer le fonctionnement et prie le Secrétariat de continuer de veiller à ce que le Département soit associé aux futures opérations dès la phase de planification, grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements du Secrétariat, en particulier avec le Département des opérations de maintien de la paix, et de faire rapport à

ce sujet au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session, en 2002, en présentant le cas échéant des propositions visant à renforcer le rôle du Département à cet égard;

39. *Prend note* des débats qui se poursuivent au sujet du rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies¹⁷, à cet égard, souligne que le Département de l'information doit continuer de s'attacher à renforcer sa capacité de contribuer utilement au fonctionnement des antennes d'information des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session dans le cadre du rapport demandé au paragraphe 38 ci-dessus;

40. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité d'information du Département de l'information dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que son rôle dans le processus de sélection des porte-parole pour les opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, engage le Département à détacher des porte-parole ayant les qualifications requises pour assumer les tâches qui leur sont confiées pour ces opérations ou missions et de prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés notamment par les pays d'accueil;

VIII. Bibliothèque Dag Hammarskjöld

41. *Note* les efforts que le Secrétaire général continue de déployer pour faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une bibliothèque virtuelle de portée mondiale, mettant à la disposition d'un nombre croissant de lecteurs et d'utilisateurs, sous forme électronique, les informations publiées par l'Organisation des Nations Unies ainsi que des documents acquis auprès d'autres sources, et, parallèlement, le prie d'enrichir le fonds de livres et de revues de la Bibliothèque, notamment en acquérant des publications sur des questions intéressant la paix et la sécurité ainsi que le développement, afin que la Bibliothèque demeure une source largement accessible d'information sur l'Organisation des Nations Unies et ses activités;

42. *Invite* la Bibliothèque à aviser ses usagers, y compris les États Membres par le canal de leurs missions, des publications et des collections nouvelles, en utilisant notamment le courrier électronique;

43. *Se félicite* des cours dispensés par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld aux représentants des États Membres et au personnel du Secrétariat pour les initier à Cyberseek, à la recherche sur le Web, à l'Intranet, à la documentation de l'Organisation des Nations Unies, au fichier UN-I-QUE et au système à disques optiques, et encourage la Bibliothèque à développer encore ces activités;

44. *Se félicite également* du rôle que joue le Département de l'information dans l'intensification de la collaboration entre les bibliothèques des institutions des Nations Unies, en particulier dans la constitution d'un catalogue central de l'ensemble du système des Nations Unies accessible en ligne, qui permettra de retrouver les données bibliographiques de tout document détenu par l'une des bibliothèques des institutions des Nations Unies et d'explorer la documentation et les bases de données électroniques que tiennent ces bibliothèques, et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-quatrième session, de l'état de la question dans le contexte du rapport qu'il fera sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation;

45. *Prie* le Département de l'information de poursuivre la mise au point d'un système intégré à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et prie le Secrétaire général de rendre compte de ses conclusions au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session, dans le contexte du rapport qu'il fera sur la réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation;

IX. Moyens traditionnels de communication : radio, télévision, presse

46. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies¹⁸ et se félicite du vaste réseau de partenariats établi dans les États Membres, avec des diffuseurs locaux, régionaux et nationaux [et pense comme le Secrétaire général que la réalisation de ce projet est l'un des exemples les plus spectaculaires et les plus réussis de réorientation des activités du Département de l'information];

47. *Prie* le Secrétaire général de présenter au Comité de l'information avant août 2001 un rapport final sur les résultats du projet pilote, déclare qu'elle entend prendre pendant la partie principale de sa cinquante-sixième session une décision définitive sur les

autorisations et les ressources nécessaires à la création d'une station permanente de radio internationale à l'Organisation des Nations Unies, et prie le Département de poursuivre la réalisation de ce projet;

48. *Souligne* que la radio est l'un des médias les plus économiques dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle constitue un instrument important au service des activités de l'Organisation des Nations Unies dans des domaines tels que le développement et le maintien de la paix, conformément à la résolution 48/44 B de l'Assemblée générale;

49. *Prend note* des efforts déployés actuellement par le Département de l'information pour fournir directement des programmes aux stations de radiodiffusion du monde entier dans les six langues officielles et dans certaines autres langues et souligne que l'impartialité et l'objectivité doivent présider aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information;

50. *Prie* le Département de l'information, eu égard aux exigences de l'efficacité et de l'expansion des services d'information de la Radio des Nations Unies, de promouvoir au besoin l'emploi de langues non officielles pour répondre aux besoins d'information des auditeurs;

51. *Encourage* le Département de l'information à continuer d'inclure dans ses programmes de radio et de télévision des émissions répondant spécifiquement aux besoins des nations en développement;

52. *Constate avec satisfaction* que le Département de l'information poursuit l'exécution d'un programme à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite des pays en développement et des pays en transition, et demande que ce programme se poursuive selon les mêmes modalités, tout en accueillant un plus grand nombre de stagiaires de ces pays;

53. *Souligne* que toutes les publications du Département de l'information, conformes aux mandats existants, doivent répondre à un besoin précis, ne pas faire double emploi avec d'autres publications des Nations Unies et être produites au moindre coût;

X. Site Web de l'Organisation des Nations Unies

54. *Note* que le Secrétaire général devrait encore, outre les efforts appréciables qu'il déploie actuellement, élaborer des propositions visant au développe-

ment, à la mise à jour et à l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation des Nations Unies en vue d'atteindre en fin de compte à la parité absolue entre les langues officielles de l'Organisation, et le prie de rendre compte de ses résultats au Comité de l'information, à sa vingt-quatrième session;

55. *Prie* le Secrétaire général, en attendant qu'elle ait pris une décision sur les propositions qui lui seront présentées pour assurer le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation, de veiller, dans toute la mesure possible et en maintenant en activité un site exact et à jour, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues pour ce site soient équitablement réparties de façon durable entre toutes les langues officielles;

56. *Prie* le Département de l'information, en sa qualité de Webmestre de l'Organisation, de mener les efforts tendant à créer sur Internet un portail central donnant accès à tous les sites Web des institutions des Nations Unies, de préférence dans le cadre d'une coopération couvrant l'ensemble du système, et permettant de rechercher et de consulter les informations offertes sur tous ces sites à partir d'un point de départ unique, et prie le Secrétaire général de rendre compte de ces efforts au Comité de l'information à sa vingt-quatrième session, dans le contexte du rapport qu'il présentera sur la réorientation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication;

57. *Souligne* qu'il importe que le public ait accès à la collection des traités des Nations Unies et à la documentation des organes délibérants de l'Organisation;

58. *Félicite* la Division de l'informatique du Bureau des services centraux d'appui d'avoir assuré la mise en place de l'équipement technique nécessaire au raccordement imminent du système à disques optiques au site Web de l'Organisation;

59. *Reconnaît* que le raccordement du système à disques optiques au site Web de l'Organisation sera d'une utilité considérable pour la réalisation des objectifs de celle-ci puisque le grand public aura accès à toute sa documentation parlementaire dans les six langues officielles, et souligne que l'intégration du système à disques optiques au site Web de l'Organisation sera l'une des mesures de promotion du multilinguisme

de ce site et qu'elle permettra d'élargir les compétences de tous les services du Secrétariat;

60. *Prend note* avec intérêt du service de dépêches d'alerte assuré par courrier électronique par le Département de l'information, et insiste pour que l'on veille particulièrement à ce que les nouvelles d'actualité et les dépêches de ce service soient exactes, impartiales et sans parti pris;

61. *Encourage* le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Département de l'information, à tirer pleinement parti des derniers progrès de la technologie de l'information, y compris l'Internet, pour diffuser de façon économique et rapide des informations sur l'Organisation selon les priorités fixées par l'Assemblée générale et compte tenu de la diversité linguistique de l'Organisation;

62. *Encourage* la mise à disposition d'un plus grand nombre de programmes de la Radio des Nations Unies, dans toutes les langues disponibles, sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies;

XI. Observations finales

63. *Reconnaît* qu'une collaboration constructive doit s'instaurer entre la direction du Département de l'information et les membres du Comité de l'information, et prie le Département de l'information d'organiser tous les trois mois, en consultation avec le Président, des rencontres non officielles avec les membres du Comité pour examiner le travail en cours au Département et prie celui-ci, au moment où il prépare ces rencontres, d'inviter les membres du Comité à proposer des sujets de discussion deux semaines au moins avant la date prévue;

64. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt-quatrième session, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

65. *Prie* le Comité de l'information de lui rendre compte à ce sujet à sa cinquante-septième session;

66. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

Projet de décision Élargissement du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 96 à 98 le nombre de sièges du Comité de l'information et de nommer l'Azerbaïdjan et Monaco membres du Comité.

71. Le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que les représentants du Mexique et du Portugal, et le Chef par intérim du Département de l'information, ont prononcé des allocutions de clôture.

72. Le Président a noté que le Comité reprendrait sa session au cours de la première semaine de septembre 2001 afin d'examiner le rapport final du Secrétaire général sur les résultats de l'exécution du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies et de mettre la dernière main aux recommandations qui seraient présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.*

² *Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 et rectificatif (A/37/21 et Corr. 1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 et rectificatifs (A/38/21 et Corr. 1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21); ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21); ibid., cinquantième et unième session, Supplément No 21 (A/51/21).*

³ *Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 21 (A/52/21/Rev.1).*

⁴ *Ibid., cinquante-troisième session, Supplément No 21 (A/53/21/Rev.1).*

⁵ *Ibid., cinquante-quatrième session, Supplément No 21 (A/54/21 et Add.1).*

⁶ *Ibid., cinquante-cinquième session, Supplément No 21 (A/55/21).*

⁷ A/55/452,

⁸ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Documents de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980*, vol. I, *Résolutions*, sect.III.4, résolution 4/21

⁹ Résolution 55/2.

¹⁰ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 3 (A/53/3)*, chap. III, par. 17.

¹¹ A/54/2000

¹² A/AC.198/2001/2.

¹³ A/AC.198/2000/10.

¹⁴ A/52/871.

¹⁵ A/AC.198/2001/4.

¹⁶ A/AC.198/2001/5.

¹⁷ A/55/507 et Add. 1.

¹⁸ A/AC.198/2001/7.

Annexe I

Déclaration du Président du Comité de l'information lors de l'ouverture de la vingt-troisième session du Comité, le 30 avril 2001

1. Je voudrais tout d'abord vous remercier de nouveau pour la confiance que vous m'avez manifestée en me nommant Président du Comité de l'information pour cette année et pour 2002. Sachez que les membres du nouveau Bureau, avec le soutien de Shashi Tharoor et du Département de l'information, feront tout leur possible pour que cette session du Comité soit à la hauteur du moment historique que vit aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies.

2. La vingt-troisième session du Comité de l'information s'ouvre en effet à un moment crucial, puisque c'est le début d'une nouvelle ère pour l'Organisation des Nations Unies, après le Sommet historique du mois de septembre dernier, qui a mis un point final à une époque désormais révolue, celle de la guerre froide. Le 7 septembre 2000, la table ronde que le Président de mon pays, Hugo Chávez, a eu l'honneur de coordonner, a constitué un tournant décisif, grâce à la participation active des chefs d'État et de gouvernement du monde entier, qui sont convenus de transformer l'Organisation des Nations Unies. Lors de cette même table ronde, le représentant du Venezuela a souligné à juste titre qu'on ne pouvait aborder les défis du XXI^e siècle d'après les règles du jeu qui ont prévalu depuis un demi-siècle, après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

3. Les principaux dirigeants de la planète ont relevé le défi en adoptant la Déclaration du Millénaire, par laquelle ils ont tracé avec une grande clarté le chemin que doit emprunter l'Organisation des Nations Unies pour s'adapter aux impératifs du XXI^e siècle.

4. L'accent y est mis avant tout sur la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la discrimination, la lutte contre la faim et, de manière générale, la lutte contre tout type de domination. Dans notre « village planétaire », il est de moins en moins acceptable que la prospérité d'une minorité privilégiée puise ses racines dans la misère et la mort prématurée de ceux qui sont les plus vulnérables. La mondialisation doit devenir une force positive pour tous et assurer le bien-être de l'humanité tout entière. C'est la raison pour laquelle les objectifs si concrets et humains qui ont été fixés

dans la Déclaration du Millénaire, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, constituent pour la communauté internationale l'occasion de prendre des initiatives dans un souci d'équité et de justice sociale à l'échelle internationale, en appliquant le principe de solidarité, condition indispensable à l'édification de la société de demain.

5. Tout indique que nous sommes sur la bonne voie, à preuve la réunion qui se tiendra demain, dans une salle voisine, entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, pour édifier une nouvelle architecture financière internationale à partir de la problématique sociale dégagée par nos chefs d'État lors du Sommet du Millénaire, et non pas simplement en vue du profit économique ou des intérêts commerciaux.

6. Cette vingt-troisième session extraordinaire s'inscrit dans un contexte marqué par une extraordinaire révolution de l'information. Nous sommes aujourd'hui à l'ère de la communication instantanée généralisée. Cependant, seulement 5 % de l'humanité, pour l'essentiel dans les pays industrialisés, ont accès à Internet. Il convient donc de soutenir les pays du Sud dans les efforts qu'ils déploient pour leur ouvrir davantage l'accès aux nouvelles technologies de l'information.

7. Le Conseil économique et social doit s'employer à ce que ces technologies permettent d'accélérer le développement des pays pauvres, et notre Comité doit consacrer son énergie à faire en sorte que le Département de l'information puisse prendre en main ce processus de transformation qui portera ses fruits.

8. Le Comité de l'information a également pour rôle de diffuser dans le monde entier le message de l'Organisation des Nations Unies, dont il doit être le véritable porte-voix. L'Organisation des Nations Unies doit pouvoir trouver un appui dans l'opinion publique à l'échelle mondiale. Pour ce faire, il importe que le Département de l'information fasse preuve d'un grand dynamisme et sache exploiter pleinement tous les médias traditionnels, mais aussi les technologies plus modernes de communication en ligne.

9. Depuis 1997, le début de son premier mandat, le Secrétaire général Kofi Annan considère le développement d'une culture de communication au sein de l'Organisation des Nations Unies comme une priorité.

10. M. Tharoor, vous qui avez participé activement à ce processus de réorientation, d'abord en tant que directeur des services d'information au Cabinet du Secrétaire général, où vous avez projeté l'image d'une Organisation engagée dans le changement, et désormais à la tête du Département de l'information, où vous devez capitaliser les efforts déployés par le passé et les projeter au niveau de l'Organisation tout entière.

11. Dans la mesure où le Secrétaire général s'est dit résolu à encourager la communication, nous devons nous efforcer d'en perfectionner les mécanismes, d'autant que c'est ainsi seulement que nous parviendrons à consolider une démocratie participative au niveau planétaire, élément fondamental pour la modernisation des structures désuètes.

12. Le Comité de l'information se trouvera face à un nouveau défi le 3 mai prochain, lors de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de presse. À cette occasion, le Secrétaire général consacrera un discours à ce thème important, et le Comité de l'information pourra évoquer de nouveau, par l'intermédiaire de son président, la nouvelle dynamique insufflée par les principes proclamés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier le rôle essentiel que peuvent jouer les médias et le droit du public à la vérité et à l'information.

13. Forts du soutien renouvelé du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale, nous devrions être à même de multiplier les initiatives du Département de l'information afin de mobiliser les peuples du monde entier en faveur du nouvel engagement de l'Organisation des Nations Unies, tout en promouvant ses valeurs fondamentales issues de la Charte des Nations Unies.

14. Pour faciliter ses débats, le Comité s'est appuyé sur huit rapports du Secrétaire général consacré à divers aspects des travaux du Département de l'information. Je tiens à cet égard à féliciter le Département qui, sous la direction de M. Tharoor, nous a soumis ces documents avec un mois d'avance, ce qui nous a largement donné le temps de les étudier.

15. En s'inspirant de ces documents et résolu comme nous le sommes à atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire et à renforcer l'Organisation

des Nations Unies dans son nouveau rôle, je suis convaincu, comme je l'ai déjà dit, que notre session est d'une importance capitale et se révélera constructive et novatrice.

16. Je suis également persuadé que nous devons travailler dans le même esprit que celui qui a animé les travaux du Sommet du Millénaire. Le Bureau du Comité fera tout son possible pour faciliter les travaux et les aiguiller en vue de réaliser ce noble objectif de rayonnement et d'action. J'entends également poursuivre un dialogue constructif et fructueux avec le Département de l'information tout au long des années à venir.

17. C'est dans cet esprit que je demande au Bureau et aux représentants leur active participation pour que le Département de l'information puisse s'acquitter de la noble tâche qui lui a été assignée, à la fois information, rayonnement et traduction des vœux d'un monde en plein avènement.

Annexe II

Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information à l'ouverture de la vingt-troisième session du Comité de l'information, le 30 avril 2001

1. C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur que de prendre la parole devant le Comité de l'information alors qu'il entame sa vingt-troisième session. Comme vous le savez, le Secrétaire général m'a demandé d'assumer les fonctions de Chef par intérim du Département de l'information après le départ de mon éminent prédécesseur, M. Kensaku Hogen, Secrétaire général adjoint. Je sais que comme moi, vous lui êtes reconnaissants de la façon dont il a mené le Département de l'information. Nous bénéficierons tous de l'excellent travail qu'il a accompli durant les trois ans qu'il a occupé ce poste.

2. Je tiens à saisir cette occasion de féliciter le Président nouvellement élu, S. E. M. Milos Alcalay, et les membres du Bureau. Je suis certain que sous la direction éclairée de M. Alcalay, le Comité progressera plus encore afin d'aider le Département à s'acquitter de son importante mission. Je tiens à remercier M. Alcalay des aimables paroles qu'il m'a adressées. Mes collègues du Département et moi-même sommes heureux de pouvoir travailler avec le Comité, avec son Bureau et avec vous, Monsieur le Président, pour que la session soit fructueuse. Je tiens aussi à rendre hommage au Président sortant, M. Elhassane Zahid, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, pour l'action qu'ils ont déployée pour le Département de l'information, qui a permis de renforcer encore l'esprit de coopération entre le Comité et le Département dans la poursuite de nos objectifs communs.

3. Je dois d'abord informer le Comité que pour célébrer le 3 mai la Journée mondiale de la liberté de la presse, le Département de l'information organise à 10 heures dans cette salle de conférence une manifestation sur le thème « La lutte contre le racisme et la défense de la diversité : le rôle de la presse libre ». Cette célébration a été prévue pour coïncider avec la présente session du Comité de l'information, et comme le Président vient de vous le dire, le Secrétaire général y prendra la parole. J'ai invité le Président du Comité à prendre la parole lors de cette manifestation, et vous invite tous à y assister.

4. L'an dernier, le Comité a pris l'initiative de réviser son ordre du jour en y ajoutant un nouveau point lui permettant un examen approfondi des rapports du Secrétaire général dont il est saisi. Je pense que nous pouvons tous convenir que cette initiative a été des plus utiles, offrant une bonne occasion de débattre plus avant des questions à voir entre le Comité et le Département. On m'a dit en outre que lors de la session précédente, il y avait eu d'excellentes relations de coopération entre les délégations. Je crois aussi que globalement, les États Membres voient sous un jour plus favorable les activités du Département, et nous en sommes reconnaissants et grandement encouragés. Je suis sûr que la présente session sera également l'occasion d'innovations et de manifestations d'appui au Département, ce qui nous permettra de collaborer plus étroitement pour diffuser plus énergiquement et plus résolument le message des Nations Unies.

5. Pour ma part, avec votre appui et sous votre direction, je m'efforcerai d'améliorer l'efficacité du Département et son rayonnement, l'objectif étant de donner une énergie nouvelle à nos activités, plutôt que de les restructurer. J'ai fait quelques pas modestes dans cette direction pendant les trois derniers mois, et je compte bien en faire d'autres durant les mois à venir. Lorsque j'ai pris mes fonctions au Département de l'information, j'ai convoqué une réunion-débat pour m'entretenir avec tous les fonctionnaires du Département, et me suis rendu quasiment auprès de chacun d'entre eux, dans leur bureau, pour voir comment le travail se faisait dans ce Département. Ce que j'ai vu m'a donné à penser que le Département peut être fier de ce qu'il arrive à faire avec des ressources limitées, surtout quand on pense à la prolifération des priorités prescrites qui constituent le programme de travail de l'Organisation.

6. La grande diversité des activités du Département de l'information ressort du rapport détaillé du Secrétaire général intitulé « Réorientation des activités d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies » (A/AC.198/2001/2), dont le Comité est saisi à la présente session. Nous y avons exposé ce que nous avons fait récemment pour continuer à

définir le cadre conceptuel et les priorités d'exécution afin de réorienter les politiques d'information et de communication de l'Organisation des Nations Unies, le but étant de susciter une culture de la communication dans l'ensemble de l'Organisation. Sept autres rapports ont par ailleurs été consacrés, comme l'avait demandé l'Assemblée générale, à des sujets particuliers, notamment le projet pilote de station de radiodiffusion internationale, les travaux en cours dans les centres d'information des Nations Unies, le site Web de l'Organisation, et la campagne d'information à l'occasion de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Ces rapports étaient tous disponibles cette année bien avant le début de la session, et je veux croire qu'ils vous seront particulièrement utiles dans vos délibérations, car ils offrent un tableau détaillé des activités ordinaires du Département, au Siège et sur le terrain, dans certains de nos grands domaines de travail.

7. Permettez-moi d'exposer brièvement ce que nous croyons être notre principale mission, et de passer en revue certaines de nos priorités actuelles, pour 2001 et au-delà.

8. L'objectif essentiel du programme d'information du Département, susciter dans le monde le plus large appui aux activités de l'Organisation des Nations Unies, date de la résolution 13 (I) de 1946, et se trouve à nouveau exposé clairement dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, que l'Assemblée générale a approuvé en décembre dernier.

9. Le Sommet du Millénaire et l'Assemblée du Millénaire ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies « est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière ». Les dirigeants du monde ont appelé l'Organisation à être à la hauteur de la confiance qu'elle suscite, en parvenant à des résultats manifestes et mesurables. Parallèlement, le Secrétaire général a souligné, et tous ceux qui se trouvent dans cette salle seront d'accord avec lui, que la réalisation des tâches et des objectifs essentiels de l'Organisation resterait hors de portée si nous ne réunissons pas autour d'elle l'appui du public, en travaillant à lui inculquer une compréhension éclairée de ses activités et de ses buts. Comment pouvons-nous même espérer parvenir à des résultats par exemple dans notre campagne de lutte contre la misère si nous ne mobilisons pas le soutien du public, tant dans les pays donateurs que parmi les pauvres? Comment l'action déployée par l'Organisation pour le maintien de la paix peut-elle

aboutir si elle n'est pas assortie d'un programme d'information, y compris dans les zones de missions, servant à faire comprendre aux populations ce que nous nous efforçons d'y accomplir?

10. À l'aube du XXI^e siècle, la révolution des communications a ouvert au Département de l'information d'immenses possibilités. Il y a là un phénomène particulièrement important pour nous dont l'une des priorités est d'offrir aux pays en développement un accès immédiat aux nouvelles de l'ONU dans le monde entier. Ces efforts reposent surtout sur nos bulletins d'actualité de 15 minutes, dans les six langues officielles, qui sont diffusés depuis septembre par des centaines de stations de radio. Enrichissant parallèlement notre centre de presse des Nations Unies sur le site Web, nous nous préparons à lancer un service de presse à orientation régionale, qui diffusera les nouvelles de l'ONU directement à des milliers de journalistes dans toutes les régions du monde. Je dois ajouter que, nous efforçant de toucher les journalistes des pays en développement, nous avons aussi lancé une série de programmes d'information de haut niveau grâce au généreux soutien du Gouvernement japonais. Quinze journalistes africains ont participé au premier de ces programmes l'an dernier, 15 journalistes asiatiques sont attendus ce mois-ci.

11. Nous avons désormais la possibilité de donner instantanément des nouvelles de l'Organisation aux quatre coins du monde. Nous avons la volonté et les compétences voulues pour le faire, mais il faudra consentir les investissements financiers nécessaires si nous sommes réellement décidés à moderniser nos équipements de communications.

12. Je suis convaincu qu'il est utile de regarder l'activité du Département d'un oeil neuf, et c'est ce que je fais. Mais je tiens à souligner que si le Secrétaire général m'a envoyé au Département de l'information, ce n'est pas pour y effectuer des coupes claires. Je suis frappé par le fait que le Département, depuis l'exercice biennal 1992-1993, a perdu 103 postes, soit plus de 12 % de ses effectifs. Pourtant, on lui a demandé dans le même temps de faire plus, et, malgré la réduction des effectifs, il y parvient. Il me semble que nous devons maintenant nous pencher sur ce que le Département doit faire, comment, et avec quelles ressources.

13. Le Département continuera à diffuser en temps voulu des informations détaillées, objectives et fiables,

par la presse, les moyens audiovisuels et Internet, et à conserver un système de bibliothèques de classe mondiale. Nous mettons au point des campagnes de plaidoyer efficaces pour soutenir les objectifs définis par l'Assemblée générale. Nos partenaires seront les institutions et les programmes des Nations Unies d'une part, et de l'autre les principaux organes de rediffusion, médias et société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et le secteur privé. C'est ainsi par exemple que le Département a défini la campagne « Les Nations Unies travaillent pour tous », pour montrer aux gens du monde entier comment l'Organisation s'emploie à concourir à la solution des problèmes du XXI^e siècle, surtout ceux qui sont liés au développement économique et social. Et naturellement, la campagne se trouve aussi sur le site Web.

14. Pour améliorer la communication et la libre circulation des idées au sein du Département, j'ai mis en place une équipe dirigeante, constituée des directeurs et d'autres fonctionnaires chevronnés, qui se réunit chaque jour dans mon bureau pour formuler des stratégies et échanger des informations. Parallèlement, le Département coopère activement avec bien d'autres entités de l'ONU. Tout d'abord, nous collaborons avec les autres départements organiques du Secrétariat, tant au Siège qu'aux Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne, pour continuer à développer notre souci du client, et aider les services en cause à formuler leurs messages de manière à donner effet à leur mandat. Cette activité de coordination est l'une des grandes priorités du Secrétaire général, et j'ai donc continué à réunir le Groupe de la communication, qui réunit régulièrement des collègues du système des Nations Unies chargés de diffuser le point de vue des Nations Unies au monde. Le Département est constamment en rapport avec tous ces partenaires du système, afin de toucher le maximum de gens, sans double emploi et en ciblant bien le message des Nations Unies. Comme il est dit dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2000 » (A/AC.198/2001/9), le Département continuera à jouer un rôle actif au sein dudit Comité, surtout cette année, pendant laquelle cet organe subsidiaire du Comité administratif de coordination examine ses modes de travail afin de renforcer les moyens de concertation interinstitutions.

15. Je peux assurer les membres du Comité que conformément à l'appel de l'Assemblée générale, nous nous efforçons de maintenir et d'améliorer nos activités dans les domaines où les pays en développement ont des besoins spécifiques, par exemple les activités des centres d'information, les programmes de diffusion et de formation à l'intention des médias des pays en développement, et les séminaires de formation relatifs à Internet que nous organisons.

16. De plus, pour faire connaître le travail des organes principaux des Nations Unies, le Département donne un grand retentissement à sept grandes conférences internationales et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale qui doivent avoir lieu cette année. L'objectif sera de démontrer qu'il ne s'agit nullement de « parlottes », mais de réunions visant l'action concrète qui déboucheront sur des résultats tangibles pour les peuples du monde. Le Département est très dynamique, par exemple, en ce qui concerne la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en mai à Bruxelles. Je dois faire observer toutefois qu'il faudra plus de ressources pour mener à bien les campagnes d'information visant ces conférences et sessions extraordinaires. Nous nous en préoccupons en priorité, et comptons sur votre appui lorsque nous demanderons le financement nécessaire.

17. Le Département a entrepris de réorienter ses activités il y a plus de quatre ans, et a grandement avancé l'instauration d'une culture de la communication au sein de l'Organisation. Pour ce qui est de l'avenir, et du prochain exercice biennal, il utilisera comme feuille de route le plan à moyen terme, sur lequel était fondé le document budgétaire que nous avons rédigé pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Nous communiquerons au Comité, au cours de la session, un document de séance exposant les aspects qui ont trait au programme. J'ai par des mesures limitées ajusté les effectifs demandés pour le Département, et ne manquerai aucune occasion de rationaliser la répartition du personnel et d'utiliser les ressources là où le besoin s'en fait le plus sentir. J'ai exigé aussi, dans nos activités ordinaires, plus d'efficacité et de responsabilisation. J'ai plaisir à dire que le personnel du Département a réagi de manière très favorable. J'espère tenir une deuxième réunion avec l'ensemble des fonctionnaires du Département après que le Comité aura achevé sa session, pour les mettre au courant de votre appréciation sur le passé et de vos avis sur ses activités futures.

18. La difficulté, maintenant, est pour le Département de faire de la réorientation une modernisation, autrement dit de traduire une conception en plans détaillés permettant de rendre au XXI^e siècle le plus de services pour « Nous les peuples » de la Charte des Nations Unies. Le Département s'emploiera à veiller à ce que la fonction d'information et de communication reste au coeur même de la gestion stratégique de l'Organisation, et que l'impératif de la communication soit partout présent dans les politiques qu'elle aura choisies. Le Secrétaire général m'a déjà invité à parler du défi de l'information à la fin du mois de mai devant le Conseil de direction, une fois que le Comité aura achevé ses délibérations. Faisant fond sur le passé, nous diffuserons en temps utile des informations exactes et étayées sur les réalisations des Nations Unies, les expériences réalisées et les enseignements à en tirer. Mais nous donnerons aussi une image du présent, donnant des nouvelles récentes, répandant les mots et les images qui montrent l'Organisation en faisant appel aux meilleures technologies qui soient. Le Département aura aussi les yeux sur l'avenir, sensibilisant aux tâches ardues qu'exigent la paix et le bien-être de notre monde, ainsi qu'au rôle que l'ONU peut jouer pour le rendre meilleur à l'intention des générations à venir.

19. Nous continuerons à travailler, je vous l'assure, pour montrer une Organisation ouverte, transparente, celle à laquelle le Secrétaire général a consacré ses efforts, et qui manifeste désormais des changements dont les membres de la presse mondiale sont nombreux à se faire l'écho.

20. L'engagement du Département en faveur des technologies nouvelles dans tous ses domaines de travail est appelé à devenir un élément de succès plus crucial encore qu'il ne l'est actuellement. Globalement, il faut arriver à mettre en place une infrastructure permettant de transmettre instantanément texte, image et paroles de l'Organisation au reste du monde. Le Département s'emploiera comme précédemment à renforcer le site Web de l'ONU, grand outil de communication permettant à des millions de personnes d'obtenir en direct des informations sur les Nations Unies. On publiera bientôt des directives officielles, sous la forme d'une instruction administrative, afin de coordonner mieux les efforts consacrés à Internet, comme l'a demandé votre Comité. On trouvera au fond de la salle de conférence des photocopies de ces directives. Par ailleurs, les membres de ce Comité ont toujours porté des jugements louangeurs sur les ressources et les services

de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et je tiens à vous assurer qu'ils seront maintenus, et encore améliorés tant pour les États Membres que pour les autres utilisateurs de la Bibliothèque.

21. Mais je veux vous dire aussi que le recours aux moyens électroniques ne sera en aucune manière préjudiciable à nos moyens de diffusion classique. Nous avons pris bonne note de la déclaration faite ce matin sur la nécessité de combler le fossé numérique. Notre programme de publications demeurera dynamique, et multilingue, si les ressources y suffisent. De même, on continuera à acquérir des textes imprimés pour la bibliothèque, répondant aux besoins des États Membres et des fonctionnaires. On continuera à améliorer la radiodiffusion, comme le manifeste le succès du projet pilote exposé dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.198/2001/7).

22. Nos centres d'information, nos services d'information et nos bureaux des Nations Unies continueront à présenter le travail et les réalisations de l'Organisation aux auditoires locaux des quatre coins du monde, par des moyens imaginatifs et diversifiés, en se fondant sur les connaissances accumulées dans leurs domaines de compétence respectifs et les besoins locaux.

23. Le Département connaît encore des difficultés qui tiennent aux ressources disponibles et à leur affectation. Il représente 5 % du budget de l'Organisation, avec 428 fonctionnaires au Siège et 307 sur le terrain. C'est l'un des départements les plus nombreux du Secrétariat, et, comme toute entité administrative, il est appelé à s'auto-évaluer régulièrement, à évaluer ses activités, et à apporter les aménagements nécessaires pour tirer le meilleur parti du personnel et des ressources dont il dispose, ce qui participe des méthodes de travail axées sur les résultats. Nous nous emploierons à cibler très précisément nos activités, de manière à ne pas nous disperser, sous peine d'affaiblir l'impact du message des Nations Unies. Nous ferons en sorte que l'efficacité règne, et que le gaspillage soit banni. Pour cela, il nous faut des mandats parfaitement explicites. Avec l'aide du Comité de l'information, nous pourrions mieux établir des priorités entre les différentes activités de notre programme de travail qui se partagent notre attention.

24. Vous n'aurez pas été sans remarquer que dans son rapport sur l'allocation équitable de ressources aux centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2001/5), le Secrétaire général demande aux États Membres d'aider les centres en leur fournissant des locaux gratuits ou à des prix subventionnés, et de verser des contributions en espèces pour financer leurs services d'information. La part de nos ressources qui va aux frais de location dans les pays développés est devenue tout à fait excessive. J'espère que le Comité appuiera cette requête du Secrétaire général et que les États Membres en cause seront en mesure de soulager la charge que cette part des dépenses impose à nos maigres ressources. Toute économie réalisée ainsi pourra grossir la part des ressources que nous consacrons à améliorer la qualité et l'audience des services que nous assurons dans les pays en développement. En me fondant sur le rapport susmentionné, je compte aussi revoir de près l'allocation globale des ressources aux centres d'information des Nations Unies, comme l'a demandé l'Assemblée générale, afin de porter leur efficacité à son maximum, tout en préservant notamment leur audience dans les pays en développement. Là encore, je compte sur l'appui des États Membres à cet égard.

25. Le Département a pour objectif, pour ce qui est de promouvoir les Nations Unies et d'influer sur l'opinion mondiale, d'être à la hauteur des initiales du sigle de son nom anglais – et je sais que j'impose là une tâche ardue à nos interprètes : le sigle anglais est DPI, et nous voulons que nos activités soient Dynamiques, notre Prévoyance évidente dans nos méthodes, et nos produits Intéressants. Je crois fermement que nous sommes sur la bonne voie. Mais comme l'a dit fort justement l'humoriste américain Will Rogers, même en étant sur la bonne voie, on se fait quand même écraser si on reste assis sans rien faire. Je peux vous assurer que le Département de l'information ne reste pas assis sans rien faire, et qu'avec les avis du Comité pour nous guider et nous attacher aux normes les plus élevées, nous irons rapidement de l'avant sur la bonne voie.

26. Je serai heureux d'entendre les vues et de recevoir les avis des membres du Comité sous votre direction éclairée.

Annexe III

Intervention du Président du Comité de l'information à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse organisée sur le thème de la lutte contre le racisme et de la promotion de la diversité, à New York, le 3 mai 2001

1. Depuis la proclamation par l'Assemblée générale de la Journée mondiale de la liberté de la presse en 1993, le Comité de l'information marque l'événement tous les ans pour réaffirmer l'attachement qu'il porte à cette commémoration. Cette année, cette célébration revêt un caractère tout particulier, en raison de la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui témoigne de l'importance qu'il accorde à notre session annuelle, laquelle bénéficie également du soutien ferme et résolu des 96 États membres du Comité en faveur d'une presse libre, pluraliste et indépendante, condition essentielle au renforcement d'une démocratie participative qui contribue à favoriser l'information comme reflet d'un monde en proie à de profondes mutations sociales, technologiques, institutionnelles, économiques et politiques. Ces mutations sont incontestablement bénéfiques à une Organisation des Nations Unies acquises aux idées proposées par les chefs d'État lors du Sommet du Millénaire.

2. Permettez-moi, Monsieur le Secrétaire général, de vous assurer que le contenu de votre brillante allocution et votre clairvoyance nous inspireront et stimuleront nos travaux au sein du Comité.

3. Je souhaiterais également remercier le Président de l'Assemblée générale de son message et du soutien constant qu'il apporte à notre Comité et qui contribue de manière effective à son renforcement en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée.

4. Je saisis cette occasion pour saluer la présence du Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dont la participation aux activités de cette Journée témoigne de l'appui résolu de son institution à cette croisade en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information, idée qu'elle avait lancée il y a 20 ans et qui garde aujourd'hui plus que jamais toute sa vigueur.

5. Le Comité de l'information doit soutenir les programmes technologiques visant à accroître l'efficacité des moyens de communication tant dans le secteur pu-

blic que privé, surtout dans les pays en développement permettant ainsi de définir les nouveaux principes de solidarité, de transformation et d'action concrète du XXI^e siècle.

6. Seulement il ne s'agit pas de se contenter d'utiliser les outils nés des progrès de la révolution technique de l'information, mais plutôt de leur donner un contenu approprié en cette période historique, d'où la décision de consacrer cette Journée au thème de la liberté de presse comme moyen de lutte contre le racisme et de promotion de la diversité.

7. En effet, la liberté d'expression et la liberté de la presse sont deux instruments essentiels de lutte contre le racisme et toutes les formes d'intolérance, thème central de cette Journée du 3 mai que nous célébrons tous les ans depuis sa proclamation il y a une décennie. L'universalité, l'éthique et la solidarité des personnalités qui donnèrent naissance à l'Organisation des Nations Unies en 1945, ont fait de la liberté d'expression et de la liberté de presse deux impératifs définissant les progrès irréversibles du projet consistant à édifier au lendemain de la guerre une société d'espoir pour la seconde moitié du XX^e siècle. La pensée humaniste qui a inspiré des figures de renommée mondiale comme le Mahatma Gandhi, apôtre de la non-violence, a montré que la liberté d'expression est un moyen pacifique pour un peuple de mener son juste combat. Elle constitue également le meilleur instrument de libération dont disposent les minorités pour faire avancer leurs revendications, comme en témoigne le triomphe des mouvements en faveur du respect des droits civils dont nous bénéficions des résultats positifs aujourd'hui grâce aux sacrifices et à la vision combative d'hommes de l'envergure de Martin Luther King, à qui je rends un vibrant hommage empreint d'admiration et de reconnaissance, en cette Journée consacrée à la liberté d'expression, pour son combat contre le racisme.

8. Ces visionnaires et d'autres grands hommes d'État ont en 1945 dénoncé l'injustice et les ravages occasionnés par la Seconde Guerre mondiale et montré

que la liberté d'expression est la meilleure arme contre le pouvoir absolu, l'oppression et le racisme. C'est dans ce contexte que les journalistes doivent renouer avec leur fonction première qui est de sensibiliser l'opinion publique et de promouvoir une culture de paix dans un monde qui s'attache à définir de nouvelles règles de jeu.

9. Aujourd'hui, tout comme en 1945, nous sommes à un tournant historique en ce sens que le déséquilibre créé par l'effondrement d'un monde qui disparaît et nous oblige à donner une orientation au monde nouveau qui naît. La Conférence mondiale contre le racisme se tiendra cette année à Durban (Afrique du Sud), pays qui nous fait forcément penser à une autre figure d'avant-garde, Nelson Mandela, qui a réussi à mettre fin à l'apartheid et son système de ségrégation raciale, en favorisant l'avènement d'une société fondée sur le dialogue, la réconciliation et la tolérance.

10. La presse libre a joué un rôle déterminant dans tous les exemples cités en diffusant l'information dans le monde entier et en insufflant l'ardeur populaire nécessaire à la réalisation des nobles idéaux de liberté et de démocratie.

11. Le Comité de l'information doit contribuer à mettre l'information au service de l'humanité. Toutefois, les disparités qui existent entre les pays développés et les pays en développement et leurs conséquences sur les capacités des médias des pays du Sud font que nos efforts doivent avoir pour objet d'aider ces derniers à se servir des nouveaux instruments audiovisuels pour faire entendre leur voix. Tout comme il y a 50 ans, il s'agit de lutter contre l'injustice, c'est-à-dire aujourd'hui contre la pauvreté, la maladie, le chômage et les valeurs dominantes négatives existantes. Le taux élevé d'analphabétisme, l'absence d'infrastructures et l'accès limité aux techniques modernes de communication ne sont pas de nature à favoriser l'application efficace des propositions définies avec tant de clarté et de conviction lors du Sommet du Millénaire. Notre objectif est de parvenir au développement de l'ensemble de l'humanité comme s'y sont engagés les chefs d'État réunis lors du Sommet historique.

12. Pour paraphraser Lacordaire, penseur français du XIXe siècle, qui disait qu'entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit, nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'entre le riche et le pauvre, c'est la solidarité qui affranchit. L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer, à savoir

privilegier le rôle didactique des moyens de communication dans la société pour que l'idée de changement apparaisse comme l'expression des multiples activités que mène une Organisation des Nations Unies acquise à l'édification d'un monde meilleur pour les générations futures.

13. La communauté internationale a les moyens de traduire les propos en actes concrets et les projets en résultats positifs, et ce, pour le bien de la grande majorité des populations marginalisées. Nous nous engageons à oeuvrer de concert à la réalisation de ces objectifs qui ne sont autres que la liberté et la solidarité et qui ne peuvent être atteints qu'avec le soutien d'une presse libre, mais consciente du devoir qu'elle a de faire converger trois facteurs indissolublement liés – la technologie, l'éthique et l'engagement social – au service d'une information authentique afin de contribuer à l'édification de ce monde plus juste et plus humain auquel aspirent tous les peuples de la terre.

14. Vive la presse libre dans sa lutte contre le racisme et la promotion de la diversité.

Annexe IV

Déclaration du Chef par intérim du Département de l'information au sujet du paragraphe 55 du projet de résolution B

1. Je limiterai mes remarques au projet de résolution B qui, sous votre habile conduite, a été élaboré dans un esprit de coopération et aurait été l'aboutissement d'un excellent travail d'équipe fourni par les diverses délégations intéressées.

2. À la demande de plusieurs délégations, je souhaiterais surtout évoquer le paragraphe 55 du projet de résolution qui se lit comme suit :

« *Prie* le Secrétaire général, en attendant qu'elle ait pris une décision sur les propositions qui lui seront présentées pour assurer le développement, la mise à jour et l'enrichissement en plusieurs langues du site Web de l'Organisation, de veiller, dans toute la mesure possible et en maintenant en activité un site exact et à jour, à ce que les ressources humaines et financières du Département de l'information prévues pour ce site soient équitablement réparties de façon durable entre toutes les langues officielles. »

3. Je sais que le problème qui se profile derrière cette formule quelque peu compliquée préoccupe de nombreuses délégations. Je tiens à assurer les membres du Comité que je ferai tout mon possible pour que cette demande soit satisfaite dans les limites des ressources disponibles, sans entraîner une quelconque autre incidence financière à ce stade et en respectant l'esprit dans lequel elle a été formulée. En même temps, nous continuerons à les utiliser de manière rationnelle pour consolider les acquis du site Web.

4. J'espère que le Comité trouvera cette précision utile.